

**République du Congo : Consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI ; supplément des services du FMI ; note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.**

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre de l'examen conjugué des consultations de 2010 avec la République du Congo au titre de l'article IV et de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, ainsi que de la demande de modification de critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI portant sur les consultations de 2010 au titre de l'article IV, la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de modification de critères de réalisation, préparé par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 22 novembre 2010 avec les autorités de la République du Congo sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 décembre 2010. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI daté du 20 décembre 2010 qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une note d'information au public et un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration exprimées le 19 janvier 2011 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement.
- Une déclaration de l'administrateur pour la République du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités de la République du Congo au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République du Congo\*

Protocole d'accord technique

\*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV, quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 20 décembre 2010

- **Discussions :** Elles se sont tenues à Brazzaville du 9 au 22 novembre 2010 avec M. Ondongo, Ministre des finances, M. Ondaye, Directeur national de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et de hauts fonctionnaires de l'État et des représentants de la communauté diplomatique et des donateurs, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du secteur privé et des médias. L'équipe, à laquelle M. Melhado, Représentant résident, a offert son appui, était composée de M<sup>me</sup> Baker (Chef de mission), M. Mpatswe, M<sup>me</sup> Tartari (tous du Département Afrique, M. Caceres (Département des finances publiques) et de M. Maseda (TGS).
- **Surveillance préalable :** Les autorités ont mis en œuvre des politiques qui correspondent aux grandes lignes des avis qui recommandaient d'obtenir une viabilité budgétaire et extérieure à long terme et d'étayer une croissance non pétrolière élevée soutenue. Des mesures ont aussi été mises en œuvre pour renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier. À ce jour, les initiatives destinées à accroître la compétitivité et améliorer le climat des affaires ont été limitées et les progrès de l'amélioration de la fourniture des services sociaux ont été lents.
- **Mise en œuvre du programme :** Le pays a respecté tous les critères de réalisation et les repères structurels jusqu'à la date d'évaluation de la fin de juin pour la quatrième revue. Certaines pressions exercées par les dépenses ont été observées au cours du troisième trimestre; les autorités prennent des mesures.
- **Taux de change :** Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La monnaie commune, le franc CFA, est rattaché au taux de change fixe de 656 francs CFA pour un euro. Les pays membres de CEMAC ont accepté les obligations de l'article VIII en 1996.
- **Données :** Adéquates aux fins de la surveillance. Des améliorations de la ponctualité, de la couverture, de la périodicité et de l'homogénéité des méthodes pourraient renforcer le suivi et l'élaboration des politiques.
- Les autorités consentent à la publication du présent rapport ainsi que de la Lettre d'intention et du Mémoire de politiques économique et financière qui appuient la quatrième revue.

Table des matières		Page
Résumé analytique .....		3
I. Le programme économique .....		5
II. Progrès accomplis vers les objectifs stratégiques .....		5
III. Perspectives et risques de la période suivant l'Initiative PPTE .....		8
IV. Équilibrer les besoins de développement et la viabilité budgétaire .....		10
V. Favoriser la diversification économique .....		13
VI. Autres questions de surveillance .....		15
VII. Quatrième revue de la FEC — Politiques axées sur la croissance .....		15
VIII. Évaluation des services du FMI .....		16
 Encadré		
1. Actualisation de la viabilité budgétaire .....		14
 Tableaux		
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–15 .....		19
2. Balance des paiements à moyen terme, 2008–15 .....		20
3a. Opérations de l'administration centrale, 2008–15 .....		21
3b. Opérations de l'administration centrale, 2008–15 .....		22
4. Situation monétaire, 2008–11 .....		23
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2006–10 .....		24
6. Repères structurels de l'accord au titre de la FEC, 2010–11 .....		25
7. Accès et échelonnement de l'accord triennal au titre de la FEC, 2008–11 .....		26
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2009 .....		27
 Appendice		
1. Lettre d'intention .....		28
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières .....		32
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique .....		40

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Tout au long du processus de l'initiative PPTE, les autorités ont commencé à relever les défis de politique économique et à remédier aux fragilités de l'économie. Cette dernière est devenue beaucoup plus résistante et l'élaboration des politiques ainsi que la transparence de la gestion de la richesse pétrolière se sont améliorées. Pour autant, de formidables défis de développement subsistent. Les autorités entendent accroître les dépenses d'investissement afin de débloquent les goulets d'étranglement de l'infrastructure essentiellement avec ses propres ressources. Les discussions ont porté sur l'équilibre à établir entre les besoins de développement et la viabilité budgétaire ainsi que sur les politiques destinées à renforcer le climat des affaires.

### *Généralités et perspectives*

Le Congo a bien surmonté le ralentissement mondial et les indicateurs montrent une accélération de l'activité économique. Les perspectives sont favorables, sous réserve que les investissements publics et que les politiques destinées à renforcer le climat des affaires réussissent à doper la future croissance non pétrolière.

### *Politiques et points de vue des autorités*

- Pour contribuer au rééquilibrage des finances publiques, les efforts sont axés sur une amélioration du recouvrement des recettes non pétrolières et sur une réduction des dépenses courantes afin de permettre des dépenses de capital plus élevées tout en continuant à épargner une large part des recettes pétrolières.
- Des mesures sont prises pour préserver l'efficacité des investissements, notamment en renforçant la gestion des finances publiques et l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des projets.
- D'importants défis subsistent s'agissant de l'accroissement du crédit au secteur privé, en dépit de l'élimination des plafonds des taux d'intérêt et de la réglementation pour rendre les prêts plus transparents.
- Guidés par le plan d'action récemment adopté pour améliorer le climat des affaires, les travaux ont été entamés pour encourager un dialogue entre le public et le privé et créer une agence de promotion des investissements.

### *Recommandations des services du FMI*

- Jusqu'à la fin de juin, les résultats du programme ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation et les repères structurels ont été respectés.
- Les grandes lignes de la politique budgétaire sont appropriées, mais des efforts soutenus de rééquilibrage sont requis pour assurer la viabilité.
- Le succès de la mise en œuvre du programme budgétaire de 2011 dépend d'une solide gestion des finances publiques. Le recours systématique aux procédures mises en place pendant le processus PPTE, à commencer par la hiérarchisation et l'évaluation

des projets, et un suivi renforcé sont à même de garantir l'efficacité des investissements publics.

- Un solide secteur non pétrolier est crucial pour les perspectives. Il conviendrait de concentrer en début de période les actions destinées à réduire le coût des transactions, renforcer le capital humain et résoudre les questions d'aménagement du territoire qui devraient permettre de compléter l'infrastructure de base ; ces actions devront être appuyées par des politiques destinées à accroître le crédit au secteur privé, notamment en abaissant le coût des garanties.

Compte tenu des résultats obtenus à ce jour et de la solidité du programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la FEC.

## I. LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE

1. La route qui a mené au point d'achèvement de l'initiative PPTE a été longue et s'est accompagnée d'une période d'ajustement prononcé au cours de laquelle les pauvres n'ont pas constaté d'améliorations de leur bien-être avec la richesse pétrolière naissante du Congo. Pourtant, les autorités ont commencé pendant ce processus à relever les défis de politique économique et à remédier aux fragilités de l'économie; elles ont avancé à grands pas vers la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire. Elles ont aussi progressé dans l'optimisation de la gestion des finances publiques et ont pris quelques mesures initiales pour renforcer les institutions. L'économie est devenue plus résistante, les stratégies mieux définies et la gestion des ressources pétrolières plus transparente.

2. Avec l'initiative PPTE derrière elles, les autorités se proposent de redresser les défis que présentent une pauvreté encore élevée et la dominance du pétrole et se tournent à présent vers la phase suivante du développement — promouvoir le dynamisme du secteur non pétrolier. Faisant fond sur les acquis en matière de stabilité macroéconomique et extérieure, elles entendent redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et faire profiter la population des avantages de la stabilité et de la richesse pétrolière. Leur démarche comprend trois volets et est axée sur (a) les investissements dans l'infrastructure de base et le capital humain, (b) le relèvement des dépenses en faveur des pauvres et (c) l'appui à la croissance de l'économie non pétrolière. Les principales infrastructures publiques seront achevées dès le départ pour desserrer les goulets d'étranglement des transports et des services publics qui ont freiné les activités non pétrolières; en parallèle, de nouveaux bâtiments pour la santé et l'éducation seront modernisés et construits.

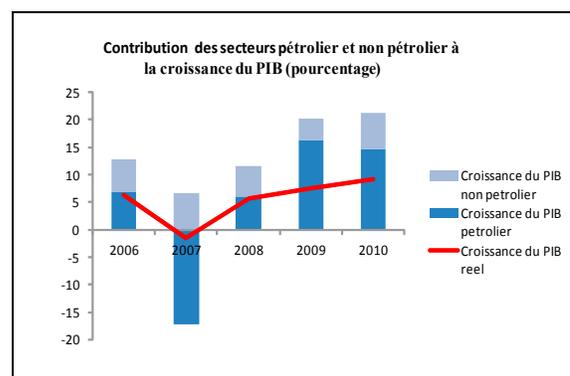
3. Les discussions ont été centrées sur le changement d'orientation de la politique des autorités. Parmi les principales questions traitées figuraient la nécessité d'établir un équilibre entre les besoins du développement et la préservation de la stabilité et de la viabilité, les mesures que les autorités pourraient commencer à prendre pour renforcer le climat des affaires ainsi que l'importance accrue à accorder à l'amélioration des services de santé et d'éducation.

## II. PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

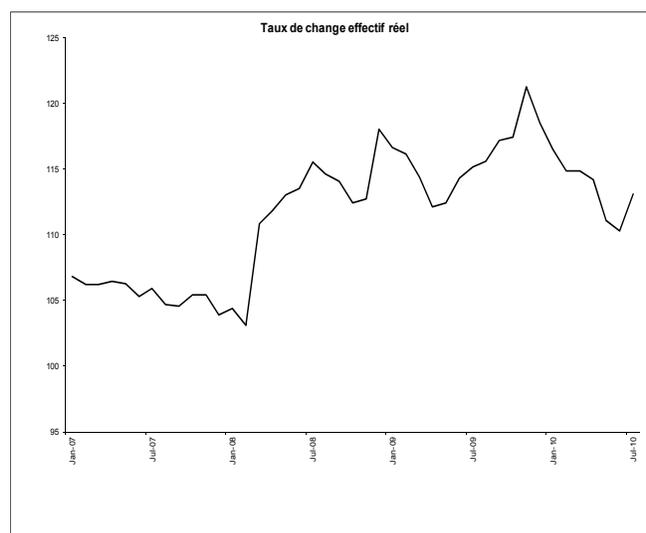
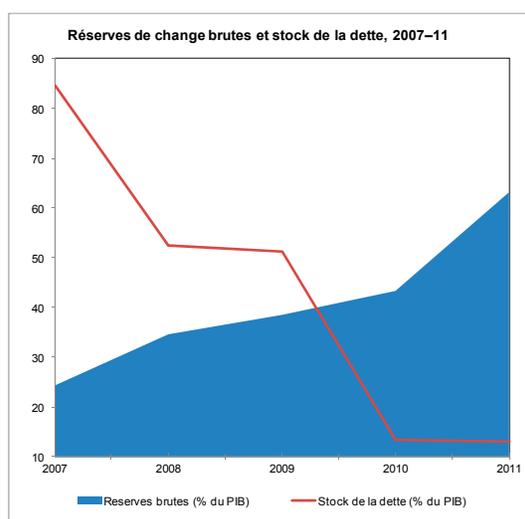
*En dépit du ralentissement mondial, l'évolution depuis les dernières consultations au titre de l'article IV a été positive et le Congo récolte les fruits de la mise en œuvre soutenue de ses politiques et de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Pour autant, les progrès accomplis à ce jour dans les domaines sociaux, tels que la santé et l'éducation, ont été décevants.*

#### 4. La résistance de l'économie s'est nettement consolidée depuis 2008, en dépit de la dominance du pétrole.

- La stabilité macroéconomique est maintenant bien établie. L'activité économique est restée ferme alors que l'économie mondiale s'est essoufflée, soutenue par l'augmentation de la production de pétrole et une croissance non pétrolière soutenue dans le bâtiment, les télécommunications et le transport, qui ont largement compensé les grandes difficultés qu'a rencontrées le marché des grumes. L'inflation est revenue à un chiffre.



- La position extérieure a enregistré une amélioration marquée en dépit de l'énorme choc des termes de l'échange de 2009. Les avoirs extérieurs officiels ont été étayés par les excédents budgétaires globaux, tandis que l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE a réduit les passifs extérieurs. Le taux de change effectif réel s'est renforcé.

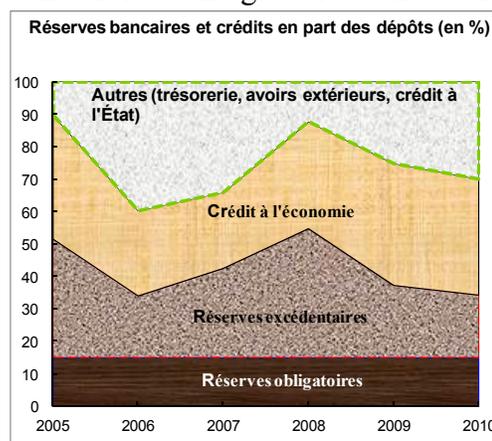
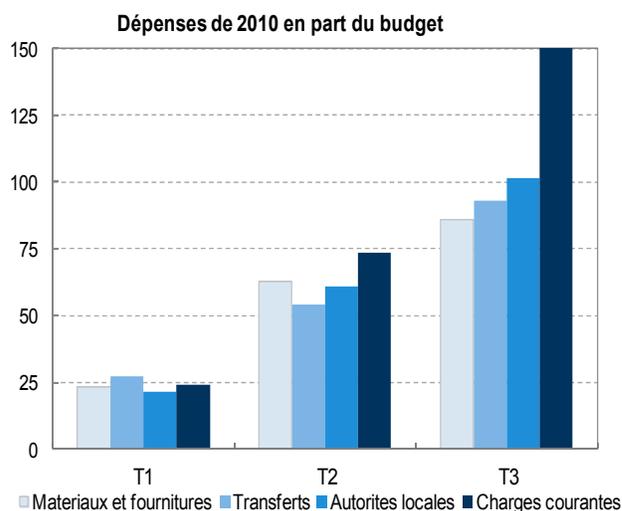


#### 5. Jusqu'en juin 2010, le rééquilibrage des finances publiques a été quelque plus rapide que prévu au moment des dernières consultations au titre de l'article IV, mais les pressions exercées par les dépenses ont commencé à s'intensifier au cours du troisième trimestre.

- Avec l'effondrement des recettes pétrolières en 2009, les autorités ont opéré des coupes sombres dans les dépenses courantes tout en accroissant modestement le

recouvrement des recettes non pétrolières pour ramener le déficit primaire de base non pétrolier (DPBNP) à 8½ points de pourcentage du PIB non pétrolier.

- Le rééquilibrage s'est poursuivi au cours de la première moitié de 2010 avec des recettes dépassant les attentes et la réalisation de projets d'investissement qui ont plus que compensé une poussée des dépenses courantes dans les différentes catégories de dépenses. Les autorités ont respecté l'objectif du DPBNP de la fin de juin.
- Les données préliminaires indiquent que les pressions exercées par les dépenses courantes se sont intensifiées au cours du troisième trimestre, atteignant 93% de l'allocation budgétaire annuelle à la fin de septembre. On estime qu'environ la moitié de cette augmentation est imputable au fait que les autorités ont dû consacrer davantage de ressources à la crise des réfugiés au nord du pays mais aussi au passage à un système payant de certains services publics.<sup>1,2</sup> Cette progression était aussi en partie due à des dépassements associés au Cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo célébré en août. Une épidémie récente grave de polio a exigé une campagne de vaccination systématique, ce qui a grevé davantage le budget de l'État.



<sup>1</sup> Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fait état de 115.000 réfugiés au Congo, plus de 80% étant des femmes et des enfants dont 39.000 vont à l'école. Les camps sont étalés sur 500 km le long du fleuve sur 106 sites. Le gouvernement assure de plus en plus la logistique et les services de sécurité, outre la scolarisation pour les élèves qui ne vont pas dans des écoles de réfugiés et certains services médicaux. Il est difficile de préciser les montants exacts car ils recourent différentes catégories de dépenses (transferts, matériel/fourniture et autorités locales).

<sup>2</sup> Les compteurs ayant été détruits pendant la guerre, l'électricité, l'eau et les télécommunications ont été facturées sur une base forfaitaire ce qui a eu un impact préjudiciable sur les bilans des services publics dans ces secteurs. Certaines sociétés ont commencé à mettre en œuvre des compteurs et des systèmes de facturation de l'utilisation qui concerneront aussi les services fournis aux institutions d'État.

6. **Les conditions de la liquidité restent larges et le secteur bancaire sous-développé semble en général sain.** L'arrivée de deux nouvelles banques a accru la concurrence et fait légèrement baisser les taux des prêts, mais le total de l'encours du crédit au secteur privé reste peu élevé à moins de 4 % du PIB et les réserves excédentaires et des avoirs de trésorerie sont importants. Même si les indicateurs de solidité du secteur financier ne suscitent pas de préoccupations, des problèmes ont été identifiés dans la comptabilité d'une petite banque non systémique qui représente environ 3% du total des actifs du secteur bancaire. Dans le cadre du plan d'action, la banque a jusqu'à la fin de décembre 2010 pour satisfaire aux ratios prudentiels ou être liquidée.

7. **Des progrès ont été faits pour remédier aux faiblesses institutionnelles dans le contexte du processus de l'initiative PPTE.** Les autorités ont pris des mesures pour renforcer la gestion des finances publiques en mettant au point une classification fonctionnelle des dépenses, en incluant les investissements publics dans le processus budgétaire de 2010 par le biais du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et en rationalisant les procédures d'exécution du budget. Elles ont aussi adopté et lancé un nouveau code de passation des marchés qui favorise la transparence et la concurrence. La transparence et la gouvernance du secteur pétrolier se sont améliorées grâce à la certification trimestrielle des recettes pétrolières et à leur transfert au Trésor dans les 45 jours suivant la date d'envoi (repères structurels).

8. **Parallèlement, une amélioration tangible dans les principaux domaines sociaux tels que la fourniture de services de santé et d'éducation se fait attendre.**<sup>3</sup> Même si le projet de budget de 2011 prévoit une augmentation des dépenses, moins de 5 % du budget total est alloué à la santé et à l'éducation et la plupart est destinée à l'infrastructure et non à la fourniture de services ; les stratégies destinées à placer des médecins et des enseignants dans les zones rurales se heurtent à des obstacles.<sup>4</sup>

### III. PERSPECTIVES ET RISQUES DE LA PÉRIODE SUIVANT L'INITIATIVE PPTE

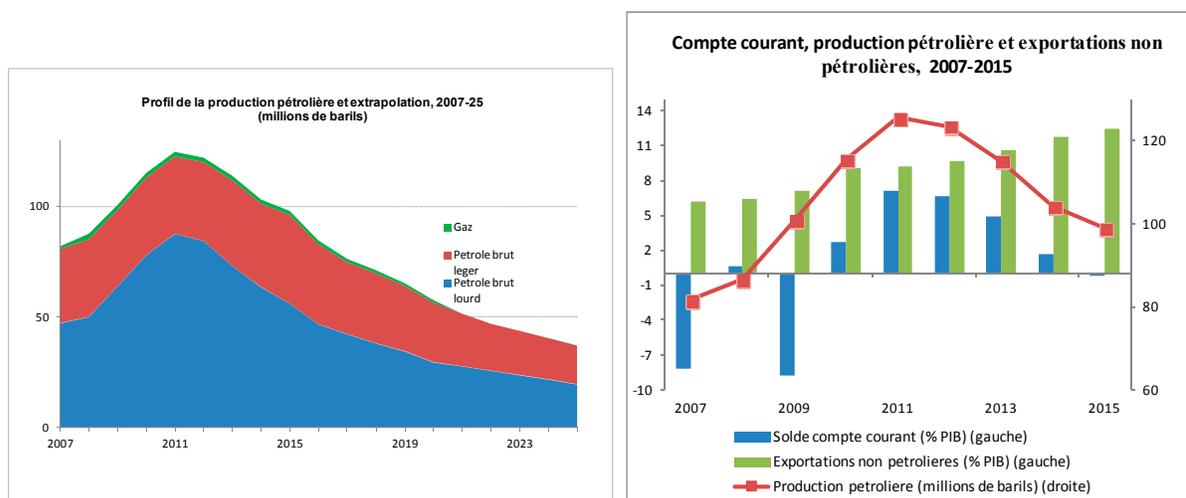
9. **Les perspectives sont favorables bien que le pays soit encore très dépendant du pétrole.** La production pétrolière des gisements actuellement opérationnels devrait atteindre un pic en 2011, mais il est possible que de nouveaux contrats soient signés à la suite de la modification en cours du régime d'imposition du pétrole ce qui débouchera sur l'exploitation de nouveaux gisements d'ici à 2015. Les perspectives de l'économie non pétrolière dépendent si les investissements publics dans l'infrastructure de base et les améliorations du climat des

---

<sup>3</sup> Les indicateurs sociaux du Congo restent faibles et dans certains cas — notamment la santé — se sont dégradés (tableau 8).

<sup>4</sup> L'absence d'infrastructures de base, de logements et de services publics dans les zones rurales a gêné les tentatives de recrutement et de placement de spécialistes médicaux et éducatifs dans la plupart des régions sous-desservies.

affaires réussissent à doper la croissance future. À court terme, la croissance sera appuyée par une activité ferme des secteurs du bâtiment, des télécommunications et des transports qui sont liés en grande partie à l'augmentation des investissements publics ; toutefois, les futures activités devront de plus en plus compter sur la participation du secteur privé à l'économie. Il apparaît clairement que l'activité économique est en train de s'accélérer et il est prévu que la croissance atteigne 9 % en 2010. Dans le scénario de référence, on s'attend à une nette reprise de la croissance à moyen terme (le point de départ étant bas) à mesure que les projets d'infrastructure sont achevés, mais la domination du pétrole devrait demeurer. L'inflation devrait rester légèrement supérieure à celle des partenaires commerciaux à court terme car les goulets d'étranglement des transports limitent l'offre de biens de consommation et d'équipement dans la capitale; elle devrait néanmoins régulièrement diminuer lorsque les projets destinés à accroître la capacité ferroviaire et routière seront terminés. En l'absence de l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers, le compte courant finirait toutefois par afficher à nouveau un déficit à moyen terme. Il demeure que la viabilité de la dette serait renforcée compte tenu de la diminution substantielle du ratio d'endettement extérieur net, alors que les avoirs extérieurs officiels bruts se hissent au-dessus de 135 % du PIB en 2015.



10. **Les perspectives sont soumises à des risques intérieurs aussi bien qu'extérieurs.** Outre les risques qui découlent de la volatilité du prix du pétrole et de la diminution de la production pétrolière, les risques de dégradation proviennent principalement des incertitudes qui entourent la capacité des investissements publics et de la réforme structurelle à doper la croissance future, à tenir les promesses de la réduction de la pauvreté et du renforcement de la cohésion sociale. Les risques pour la viabilité budgétaire et la crédibilité de la politique sont aggravés par les ambitieuses mesures prévues relatives aux recettes et aux dépenses. Les nouvelles découvertes de pétrole constituent un risque d'amélioration.

République du Congo : Cadre macroéconomique à moyen terme <sup>1/</sup>								
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Est.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel ( variation en pourcentage)	5.6	7.5	9.1	7.8	4.7	4.9	5.9	7.2
<i>Pétrolier</i>	6.1	16.2	14.7	8.8	-1.7	-6.8	-9.4	-5.0
<i>Non pétrolier</i>	5.4	3.9	6.5	7.3	7.9	10.2	11.7	11.1
Solde des transactions courantes extérieures	0.6	-8.7	2.7	7.1	6.6	5.0	1.6	-0.1
Solde primaire de base non pétrolier (déficit -)								
<i>en pourcentage du PIB non pétrolier</i>	-44.3	-36.0	-34.7	-34.5	-33.9	-31.3	-28.1	-25.7
Rés. de change off. brutes (milliards de FCFA)	1,825	1,740	2,494	4,115	5,894	7,726	9,246	10,709
<i>en pourcentage du PIB</i>	34.6	38.5	43.3	63.1	84.4	106.5	123.6	135.6
Dette publique extérieure	51.5	50.0	12.5	12.2	12.5	13.1	13.7	13.9

<sup>1/</sup> Le scénario de référence repose sur les projections à moyen terme des services du FMI.  
Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services FMI.

#### IV. ÉQUILIBRER LES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT ET LA VIABILITÉ BUDGÉTAIRE

*L'infrastructure de base et la fourniture de services sociaux continuent de poser d'énormes défis de développement. Maintenant que l'économie est sur une base plus solide, les autorités entendent accélérer les efforts destinés à réduire les goulets d'étranglement de l'infrastructure. Les discussions ont porté sur l'équilibre qu'il convient d'établir entre l'accroissement des dépenses et la viabilité budgétaire.*

##### Politique budgétaire

11. **Les autorités prennent des mesures pour consolider les efforts de rééquilibrage.** Comme on l'a déjà noté, les autorités ont subi les pressions des dépenses au troisième trimestre, partiellement à cause des coûts humanitaires et des services publics imprévus, mais aussi de dépassements attribuables principalement à la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance; leur impact sur la croissance a été limité. Grâce à la baisse saisonnière des dépenses au quatrième trimestre, les autorités prennent des mesures pour maîtriser les dépenses courantes grâce à la performance exceptionnelle des recettes non pétrolières ; pour cela, elles renforcent le recouvrement des droits de douane et veillent à ce que les dividendes des entreprises publiques rentables soient recouverts. Pour prendre en compte les dépenses humanitaires et d'immunisation supplémentaires ainsi que la modification du système de facturation des services publics, les autorités prévoient en 2010 un rééquilibrage de 1,3 point de pourcentage du PIB non pétrolier, ce qui amènerait le rééquilibrage au cours des deux premières années de l'accord triennal au titre de la FEC à 9,6 points de pourcentage du PIB. Les autorités ont noté que cet ajustement est globalement équivalent à l'ajustement triennal qui figure dans le programme d'origine (Rapport du FMI sur les pays N° 09/74) ce qui pourrait justifier le ralentissement du rééquilibrage afin de relever les défis du développement qui freinent la croissance non pétrolière et la réduction de la pauvreté.

12. **L'Initiative PPTE est maintenant conclue et la marge de manœuvre est large; à compter du budget de 2011, les autorités entendent intensifier les investissements publics tout en continuant à épargner une part importante de recettes pétrolières.**<sup>5</sup> Elles ont mentionné la densité des routes bitumées au Congo qui est le quart de celle de l'Afrique subsaharienne ainsi que l'insuffisance et l'absence de fiabilité de l'approvisionnement en électricité.<sup>6</sup> Elles ont souligné que les investissements publics concentrés en début de période jetteront les bases de la croissance future qui sera indispensable pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté lorsque la production pétrolière baissera ; elles se demandent s'il est valable de baser la politique sur un modèle de revenu permanent qui ne fait pas la différence entre les dépenses de consommation et d'investissement.

13. **Par ailleurs, les autorités ont réitéré qu'elles étaient résolues à rééquilibrer les finances publiques et à assurer l'efficacité des investissements.** Leur objectif de 753 milliards de francs CFA (34,5 % du PIB non pétrolier) pour le DPBNP en 2011 est compatible avec le rééquilibrage envisagé dans le programme d'origine. Elles entendent atteindre cet objectif en redoublant d'efforts pour renforcer le recouvrement des recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses courantes afin de permettre une augmentation de 37 % des investissements publics financés sur l'intérieur; elles continueront en même temps à épargner une part importante des recettes pétrolières. Les mesures précises que les autorités entendent mettre en œuvre sont les suivantes :

- *Recettes non pétrolières* : mesures pour élargir l'assiette fiscale (versement de redevances de foresterie et de télécommunications au trésor, imposition des transactions relatives aux contrats publics), réduction des exonérations et amélioration de l'administration en insistant plus particulièrement sur l'évaluation et le contrôle des douanes. Le gain net attendu est 1 point de pourcentage du PIB non pétrolier.
- *Dépenses courantes* : poursuivre les efforts entamés au début de 2009 en vue de réduire les dépenses courantes et mettre l'accent sur les mesures destinées à réduire les niveaux élevés de transferts et de dépenses de matériel et de fournitures imputables en 2010 aux événements ponctuels. La réduction attendue des dépenses courantes primaires hors salaires est de 2,9 points de pourcentage du PIB non pétrolier. Même si ce chiffre paraît ambitieux par rapport au niveau élevé de 2010, comparée à 2009 la baisse reflète principalement une diminution des transferts aux entreprises d'État déficitaires.

---

<sup>5</sup> Le projet de budget de 2011 devrait être adopté par le Parlement d'ici au 31 décembre 2010.

<sup>6</sup> Le Diagnostic de l'infrastructure pour l'Afrique de la Banque mondiale pour le Congo révèle que les goulets d'étranglement des transports et de l'électricité sont les principaux facteurs qui freinent la croissance; il avance que si l'infrastructure du pays était modernisée pour atteindre le niveau de celle de Maurice, la croissance du PIB par habitant augmenterait de 3,7 % par an.

- *Dépenses d'investissement financées sur l'intérieur* : procéder aux investissements nécessaires à la croissance et à la réduction de la pauvreté en tenant compte des contraintes de capacité. Continuer à rechercher de nouvelles sources de recettes non pétrolières et, au cas où celles-ci ne se concrétisaient pas, plafonner les dépenses d'investissement financées sur l'intérieur (le recours au fonds d'assistance intérimaire PPTE étant exclu) à 650 milliards de FCFA en hiérarchisant les projets et en appliquant des mesures strictes pour assurer leur qualité. Cette enveloppe, qui est légèrement inférieure à ce qui avait été envisagé dans le projet de budget de 2011, est néanmoins largement suffisante pour couvrir l'exécution de tous les projets actuellement en cours ainsi que le lancement de nouveaux projets prioritaires.<sup>7</sup> Les autorités continueront à financer des investissements principalement sur leurs propres ressources, avec certains cofinancements étrangers hautement concessionnels.

14. **Les autorités sont conscientes des risques de pressions actuellement exercées par les dépenses courantes sur leur objectif de déficit et se tiennent prêtes à prendre des mesures.** Les pressions peuvent provenir d'une crise de réfugiés non résolue, de l'impact de l'inflation sur les dépenses de matériel et de fournitures, de transferts plus élevés pour compenser les redevances versées au trésor, de la nécessité d'un plus grand nombre de spécialistes dans la santé et l'éducation et de coûts croissants de fonctionnement et de maintenance à mesure que les projets d'infrastructure sont achevés. D'après un établissement préliminaire des coûts de la réforme prévue de la fonction publique sur trois ans qui prend effet en janvier 2011, les finances publiques ne semblent pas subir de trop grandes pressions.<sup>8</sup> Les autorités resteront vigilantes et minimiseront les dépenses courantes non prioritaires pour pouvoir atteindre l'objectif de déficit tout en préservant les dépenses sociales, ce qui semble faisable compte tenu des dépenses courantes totales qui sont encore élevées.

15. **À moyen terme, les autorités continueront de s'efforcer d'atteindre la viabilité budgétaire.** Elles redoubleront d'efforts pour doper les recettes non pétrolières par le biais d'une réforme fiscale prévue pour élargir l'assiette de l'impôt et réduire la complexité du régime fiscal (avec l'assistance technique du Département des finances publiques) et elles déploieront des efforts sensibles pour renforcer l'administration fiscale. S'agissant des dépenses, les dépenses courantes seront rationalisées pour ménager un espace pour la fourniture accrue de services sociaux et les coûts de fonctionnement et de maintenance;

---

<sup>7</sup> Une évaluation de la Banque mondiale a recensé plus de 75 % de projets qui sont favorables aux pauvres ou à la croissance (en termes de valeur).

<sup>8</sup> La réforme de la fonction publique (a) annule le moratorium en place depuis 1994 sur le versement de salaires aux fonctionnaires publics au titre de promotions, (b) inclut une reclassification des classes d'emplois et (c) prévoit une nouvelle échelle des salaires basée sur le mérite. Les efforts parallèles déployés pour réduire le nombre d'employés fantômes et éliminer les employés qui reçoivent des salaires multiples ont commencé à porter leurs fruits. Après une légère hausse en 2011, la masse salariale devrait retrouver une tendance à la baisse.

même si les dépenses investissement devraient rester élevées à court terme, elles baisseront à mesure que des projets majeurs seront achevés (encadré 1).

### **Mesures budgétaires structurelles**

16. **En dépit des progrès réalisés sur le plan de la gestion des finances publiques, les autorités reconnaissent qu'un travail reste à faire pour remédier aux faiblesses du contrôle budgétaire et des opérations du trésor.** Elles surveillent avec une attention accrue la longueur de la chaîne budgétaire et entendent travailler avec les partenaires de développement pour renforcer les opérations du trésor.

17. **Les autorités entendent redoubler d'efforts pour préserver la qualité des investissements publics en faisant davantage appel à la panoplie d'instruments mise au point dans le cadre du processus de l'initiative PPTE.** En commençant par le processus d'évaluation, les autorités veilleront à ce que tous les projets fassent l'objet d'une étude de faisabilité et soient calés sur le CDMT ; elles renforceront aussi les procédures et les contrôles de l'exécution budgétaire au stade de l'engagement de la chaîne de dépenses. Les appels d'offres dans le cadre du code de passation des marchés bénéficieront d'une coordination accrue entre les organes qui interviennent dans le processus d'investissement; elles prépareront, en collaboration avec la Banque mondiale, un plan de passation des marchés pour 2011 assorti de rapports de suivi trimestriels de l'exécution budgétaire.

## **V. FAVORISER LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

*Les autorités sont en train d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération pour 2011–16. Les moteurs de la croissance qui ont été recensés incluent l'agriculture et l'agro-industrie ainsi que les transports par le biais du développement d'un couloir de transit vers l'Afrique centrale. Les discussions ont porté sur la mise en place des conditions nécessaires à une croissance non pétrolière tirée par le secteur privé.*

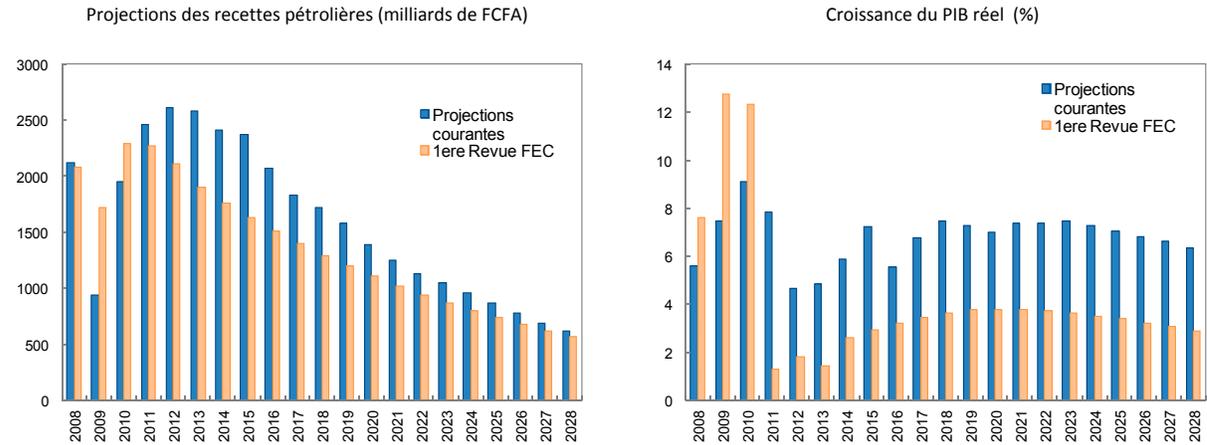
18. **Les autorités ont pris certaines mesures pour accroître le crédit du secteur bancaire au secteur privé, mais de sérieux défis demeurent.** Elles ont autorisé une concurrence accrue avec l'entrée de nouvelles banques, commencé à éliminer les plafonds sur les taux de prêts et promu une plus grande transparence des conditions de prêt, notamment par le biais de la publication de la totalité des coûts des offres de prêts qui incluent les frais et les commissions. Elles ont aussi partiellement réussi à accroître l'utilisation des services bancaires en versant certains salaires et pensions par dépôt direct, en éliminant les frais des comptes et en fermant la banque postale, bien que cette dernière ait réduit la couverture de services financiers dans les zones rurales. Malgré ces efforts, le crédit au secteur privé n'a enregistré qu'une augmentation modeste ce qui témoigne de la faible capacité des PME à produire des états financiers et des plans d'activité, du manque de qualité des projets et du coût élevé des garanties.

### Encadré 1: Actualisation de la viabilité budgétaire

*Le Congo a fait des progrès considérables de rééquilibrage des finances publiques au cours de l'actuel programme appuyé par la FEC (Rapport sur les pays N° 09/74) et d'après les projections, le solde primaire de base non pétrolier devrait baisser de près de 10 % du PIB non pétrolier en 2008 et en 2010. En dépit de ces progrès sensibles, les efforts de rééquilibrage sont toujours requis pour assurer la viabilité budgétaire.*

**D'après les projections, les principales variables qui ont un effet sur la viabilité d'un déficit budgétaire durable devraient être plus favorables qu'au début du programme appuyé par la FEC,** notamment pour ce qui est des profils du pétrole et de la croissance. D'après les projections, les recettes pétrolières (en termes cumulés) pour 2008–28 devraient être supérieures de 18 % (graphique 1, panneau de gauche), principalement sous l'effet de l'augmentation attendue de la production de pétrolière (12 % de plus). Les projections montrent que la croissance nominale du PIB est aussi plus élevée, ce qui témoigne principalement des investissements publics favorables à la croissance.

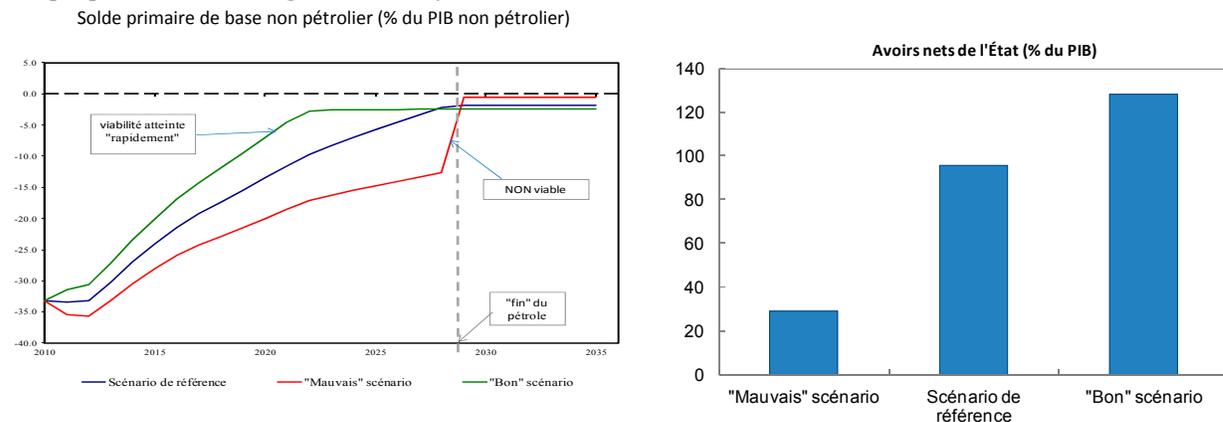
**Graphique 1: Projections courantes et projections au début du programme triennal au titre de la FEC**



Source : Calculs des services du FMI.

**Pour illustrer les méthodes possibles d'ajustement, nous envisageons trois scénarios :** un scénario de référence dans lequel on atteint la viabilité lorsque le pétrole est épuisé en 2028 (un rééquilibrage moyen de 1,8 point de pourcentage par an), un « bon » scénario avec un taux de rééquilibrage plus rapide et un « mauvais » scénario dont le rythme de rééquilibrage est plus lent. Dans le scénario de référence, les avoirs nets de l'État s'établissent à environ 96 % du PIB et sont accumulés avant la fin de la période pétrolière, ce qui entraîne un déficit primaire à long terme viable de 1,8 % du PIB par an. Dans le « bon » scénario, on arrive à la viabilité budgétaire plus tôt (en 2022) et une accumulation d'actifs nets de 128 % du PIB pourrait étayer un déficit primaire à long terme de 2,4 % du PIB. En revanche, avec un rééquilibrage plus lent, un ajustement budgétaire prononcé sera nécessaire à la fin de la période pétrolière pour arriver à un déficit primaire à long terme viable de 0,5 % du PIB.

**Graphique 2: Viabilité budgétaire — analyse du scénario**

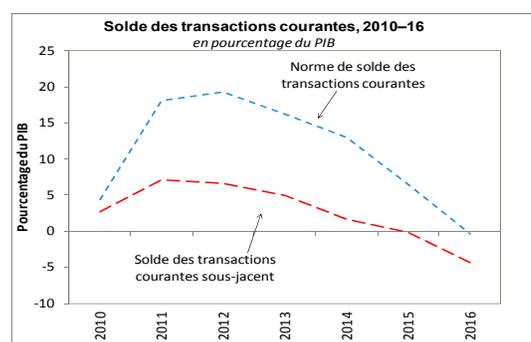


Source : Calculs des services du FMI.

19. **Les autorités ont récemment adopté un plan d'action pour améliorer le climat des affaires.** Les priorités à court terme de ce plan exhaustif sont les suivantes : améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé, simplifier le régime fiscal et le rendre plus favorable aux entreprises, assurer la sécurité des investissements et régler les questions d'aménagement du territoire et de propriété foncière, telles que le recours aux baux à long terme. Avec l'aide des partenaires de développement, le conseil pour le dialogue public-privé est opérationnel, tandis que les travaux ont déjà commencé pour créer une agence de promotion des investissements, un organe pour fixer les normes industrielles ainsi qu'un bureau pour la protection de la propriété intellectuelle.

## VI. AUTRES QUESTIONS DE SURVEILLANCE

20. **Le régime de change a ancré la stabilité macroéconomique au Congo** et le taux de change effectif réel correspond globalement au fondamentaux à moyen terme qui dépendent de la politique, compte tenu des incertitudes qui entourent ces estimations.<sup>9</sup> Pour autant, la stabilité extérieure de la région de la CEMAC exige au niveau régional une baisse des dépenses publiques ainsi que des réformes structurelles pour ramener le taux de change effectif réel au niveau des fondamentaux à moyen terme.



## VII. QUATRIÈME REVUE DE LA FEC— POLITIQUES AXÉES SUR LA CROISSANCE

21. **La mise en œuvre du programme jusqu'en juin a été satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels ont été respectés, y compris l'étude stratégique du secteur pétrolier (repères structurels de fin septembre) (tableau 6). Le financement intérieur net a progressé ce qui reflète en partie une baisse des recettes pétrolières.

22. **Pour le reste de 2010, les politiques se proposent de soutenir le rééquilibrage des finances publiques.**

Objectifs quantitatifs et projections, 2010 (En milliards de francs CFA; sauf indication contraire; montants cumulés à partir du premier janvier)				
	Fin mar. 2010		Fin juin 2010	
	Prog.	Est.	Prog.	Est.
<b>Objectifs quantitatifs</b>				
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-181	-180	-363	-350
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (crédit-bail compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) <sup>1,2,3,4</sup>	0	0	0	0
Pour mémoire				
Recettes pétrolières	516	419	1,060	910
Recettes non pétrolières	106	115	211	227
Crédit net à l'État (PNG, plafond, objectif indicatif)	-295	-150	-618	-188

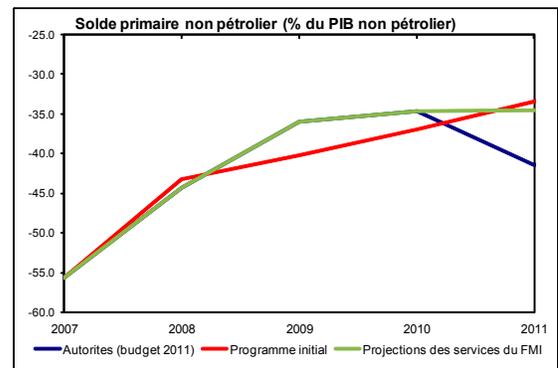
<sup>1</sup> Hors accords de rééchelonnement et décaissements du FMI; l'élément de libéralité minimum est fixé à 35%.  
<sup>2</sup> Continu.  
<sup>3</sup> Le plafond de zéro s'applique aussi aux nouvelles/nouveaux i) dettes extérieures d'une échéance initiale de moins d'un an, ii) dettes extérieures gagées sur pétrole contractées par l'État ou en son nom, iii) dettes extérieures non concessionnelles d'une échéance de plus d'un an contractées ou garanties par la SNPC, iv) arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnée, et v) arriérés intérieurs.  
<sup>4</sup> Le plafond de zéro sur la dette extérieure non concessionnelle ne s'applique pas aux futurs prêts extérieurs de la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, comme le stipule le paragraphe 11 du Protocole d'accord technique.

<sup>9</sup> Basé sur la méthodologie d'évaluation de la stabilité extérieure pour les exportateurs de pétrole dans Bems et Carvalho-Filho (2009).

L'objectif révisé du DPBNP de 663 millions de FCFA (Appendice I, Lettre d'intention, tableau 1) tient compte : (a) de l'augmentation des dépenses pour régler la crise des réfugiés au nord du pays, (b) du coût de la campagne universelle de vaccination contre la polio et (c) du passage à un système de facturation de certains services publics. Pour préserver l'objectif du déficit, les autorités sont résolues à maîtriser les dépenses publiques tout en renforçant les recettes des douanes et en assurant le recouvrement des dividendes des entreprises publiques rentables (Appendice I, MPEF, paragraphe 6).

**23. Les politiques budgétaires pour 2011 s'articulent autour d'une hausse des dépenses d'investissement sans pour autant négliger la qualité des investissements publics.** L'objectif de DPBNP des autorités de 189 milliards de FCFA à la fin de mars (date d'évaluation finale du programme) et les projections de DPBNP de 753 milliards de FCFA pour la fin de décembre (-34,5% du PIB et non pétrolier) permettent une augmentation de 37% des investissements publics financés sur l'intérieur (fonds PPTE exclus) financés en large partie par le biais de mesures destinées à doper le recouvrement des recettes non pétrolières et à freiner les dépenses courantes. La qualité des investissements s'améliorera si l'on fait davantage appel à la panoplie mise en place pendant le processus de l'initiative PPTE (Appendice I, MPEF, paragraphes 7 et 9). Au cas où les mesures annoncées n'étaient pas couronnées de succès, les autorités s'engagent à réduire davantage les dépenses de capital afin de respecter l'objectif budgétaire.

**24. Dans le cadre du programme du gouvernement, l'ajustement prévu dans le programme triennal correspondrait à l'ajustement envisagé au cours du programme d'origine,** le rééquilibrage des dépenses courantes ayant lieu en début de période. Le total de l'ajustement programmé est de 9,8 points de pourcentage du PIB non pétrolier (9,8 points de pourcentage dans le programme d'origine).



## VIII. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

**25.** Le Congo récolte les fruits de la mise en œuvre soutenue de sa politique et de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et la résistance de l'économie s'est nettement renforcée. La stabilité macroéconomique est maintenant bien établie, la position extérieure s'est nettement améliorée et le rééquilibrage des finances publiques a progressé quelque peu plus rapidement que prévu. Pour autant, d'importantes lacunes subsistent dans l'infrastructure de base et les améliorations tangibles dans des domaines sociaux tels que les services de santé et d'éducation, se font attendre. Une réorientation rapide des ressources dans ces domaines non seulement améliorerait la qualité de vie mais pourrait aussi consolider la cohésion sociale.

26. Les perspectives à moyen terme sont positives sous réserve que les investissements publics et les mesures destinées à améliorer la fourniture des services publics et le climat des affaires réussissent à doper la croissance non pétrolière. Il est crucial de veiller à l'efficacité des investissements publics pour concrétiser les dividendes de la croissance. La production pétrolière devant atteindre un pic en 2011, la future croissance devra compter de plus en plus sur la participation du secteur privé à l'économie. La croissance non pétrolière devrait nettement reprendre à moyen terme, appuyée par l'activité robuste des secteurs du bâtiment, des transports et des télécommunications et par une meilleure infrastructure de base, mais la dépendance de pétrole reste excessive.

27. Les services du FMI appuient les grandes lignes de la politique budgétaire dont le but est de renforcer les recettes non pétrolières et de freiner les dépenses courantes afin de ménager un espace pour les dépenses d'infrastructure requises. Toutefois, des efforts de rééquilibrage soutenus sont nécessaires à moyen terme pour arriver à une stabilité budgétaire, notamment compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur les dépenses courantes. Les mesures qui sont prises pour maîtriser les dépenses pour le reste de 2010 et recouvrir des recettes non pétrolières additionnelles sont bienvenues et possibles, de même que les efforts que les autorités entendent déployer pour renforcer le contrôle de la qualité des investissements publics qui amorcent une hausse marquée en 2011. Les autorités devraient néanmoins se tenir prêtes à préserver l'objectif du déficit au cas où les acquis du rééquilibrage des finances publiques ne se concrétisaient pas, tout en protégeant les dépenses sociales.

28. L'augmentation modeste prévue des investissements est bienvenue, mais il sera crucial de bien gérer les finances publiques pour réussir à mettre en œuvre le programme budgétaire de 2011 des autorités. Beaucoup reste à faire pour renforcer le contrôle budgétaire et les opérations du trésor et il serait souhaitable que les autorités travaillent en relation étroite avec les partenaires de développement. Pour sauvegarder l'efficacité des investissements publics, les autorités devraient appliquer la totalité des procédures mises en place pendant le processus de l'initiative PPTE, à commencer par la hiérarchisation et l'évaluation des projets, qui devraient être suivies de plus près.

29. Les perspectives sont tributaires du développement d'un secteur non pétrolier plus solide. Le plan d'action exhaustif des autorités pour améliorer le climat des affaires est bienvenu ; des mesures clés, mises en œuvre en début de période pour réduire la bureaucratie et résoudre les questions d'aménagement du territoire, constitueraient un complément important pour une infrastructure publique plus performante. Il conviendrait d'étayer ces efforts par des politiques destinées à accroître la fourniture de crédit du secteur bancaire au secteur privé, notamment en abaissant le coût des garanties.

30. Le régime de change a ancré la stabilité macroéconomique au Congo. Toutefois la stabilité extérieure de la région de la CEMAC exige au niveau régional une baisse des

dépenses publiques ainsi que des réformes structurelles pour ramener le taux de change effectif réel au niveau des fondamentaux à moyen terme.

31. Les services du FMI appuient l'établissement de critères de réalisation pour la fin de mars ainsi que la demande des autorités d'une modification du critère de performance de la fin de décembre 2010 relatif au solde primaire de base non pétrolier ; ils recommandent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la FEC sur la base des résultats obtenus à ce jour et de la solidité du programme.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–15

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
		Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Rév. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Production et prix									
PIB à prix constants	5.6	7.5	12.1	9.1	7.8	4.7	4.9	5.9	7.2
Pétroliers	6.1	16.2	25.3	14.7	8.8	-1.7	-6.8	-9.4	-5.0
Non-pétroliers	5.4	3.9	6.0	6.5	7.3	7.9	10.2	11.7	11.1
PIB aux prix courants	32.0	-14.3	36.8	27.4	13.2	7.1	3.9	3.1	5.6
Déflateur du PIB	25.0	-20.3	22.0	16.7	5.0	2.3	-0.9	-2.7	-1.5
Prix à la consommation ( moyenne pour la période)	6.0	4.3	4.0	5.3	5.9	5.5	4.0	3.5	3.1
Prix à la consommation ( fin de période)	11.4	2.5	3.0	5.8	6.2	5.4	2.5	4.3	2.2
Secteur extérieur									
Exportation, f.à.b. (francs CFA)	26.7	-18.2	49.3	53.2	10.5	4.1	-0.9	-4.2	0.0
Importations, f.à.b. (francs CFA)	25.7	-10.6	22.7	36.1	18.5	10.2	7.9	8.8	8.5
Volume des exportations	7.1	13.8	24.8	14.1	11.3	-1.4	-4.9	-5.8	-1.2
Volume des importations	16.2	-0.4	17.0	16.5	14.6	8.3	6.2	6.9	6.6
Termes de l'échange (source: GEE, détérioration -)	15.2	-21.9	13.6	10.6	1.6	2.9	1.7	0.2	0.3
Taux de change effectif nominal (fin de période)	1.4	3.0	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (fin de période)	0.5	0.9	...	...	...	...	...	...	...
	(Pourcentage du PIB)								
Investissements et épargne									
Epargne nationale brute	22.7	15.9	24.4	24.9	31.7	32.0	31.7	30.2	29.4
Investissements bruts	22.1	24.6	21.9	22.3	24.6	25.4	26.7	28.5	29.5
Solde transactions courantes <sup>2</sup>	0.6	-8.7	2.4	2.7	7.1	6.6	5.0	1.6	-0.1
Dettes publiques extérieures (fin de période)	51.5	50.0	19.9	12.5	12.2	12.5	13.1	13.7	13.9
	(Pourcentage du PIB non pétrolier)								
Finances de l'administration centrale									
Recettes et dons	160.4	78.3	141.2	127.6	142.5	136.0	122.1	104.7	95.7
Recettes pétrolières	136.0	54.8	116.0	101.9	112.8	104.7	88.9	70.0	59.6
Recettes non pétrolières et dons	20.8	21.9	22.4	24.3	25.3	26.0	26.4	26.8	27.3
Total dépenses	80.7	65.3	66.2	62.9	70.4	68.1	64.9	61.0	58.5
Courantes	50.4	36.8	31.4	33.7	30.8	28.6	26.8	25.0	24.0
D'investissements et prêts nets)	30.3	28.5	34.8	29.2	39.7	39.4	38.1	36.1	34.4
Solde global ( déficit -,base engagements) <sup>3</sup>	79.8	13.0	75.0	64.8	72.1	67.9	57.2	43.7	37.2
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) <sup>4</sup>	91.5	18.8	82.2	67.2	78.3	70.7	57.6	41.9	33.9
Dont: Solde budg. primaire de base non pétr. ( - = déficit)	-44.3	-36.0	-33.8	-34.7	-34.5	-33.9	-31.3	-28.1	-25.7
	(Pourcentage du total des recettes de l'État, dons exclus)								
Service de la dette pub. ext. ( après allègement de la dette) <sup>5</sup>	8.3	3.9	2.8	2.8	1.8	1.9	2.1	2.1	2.0
Dettes publiques extérieures ( après allègement de la dette) <sup>5</sup>	110.5	171.2	42.5	29.6	26.1	26.3	27.3	28.8	29.4
	(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
Réserves de change officielles brutes	1,825	1,740	3,619	2,494	4,115	5,894	7,726	9,246	10,709
PIB nominal	5,279	4,523	5,616	5,761	6,523	6,987	7,256	7,478	7,896
PIB non pétrolier nominal	1,557	1,705	1,885	1,914	2,182	2,496	2,904	3,452	3,973
Prix mondial du pétrole ( dollars EU/baril)	97	62	77	76	79	82	85	86	88
Production pétrolière (millions de barils)	87	101	128	115	126	123	115	104	99
Taux de change nominal (CFA/\$EU, moyenne pour la période)	446	471	466	502	...	...	...	...	...

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur les pays No. 10/54.<sup>2</sup> Transferts public inclus.<sup>3</sup> Dons inclus.<sup>4</sup> Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins les dépenses courantes hors intérêts moins les dépenses d'investissement financées sur l'intérieur et les prêts nets.<sup>5</sup> Point d'achèvement PPTTE atteint en janvier 2010. En mars 2006, le Club de Paris a accordé un allègement de la dette de 100 %.

Tableau 2. République du Congo : Balance des paiements à moyen terme, 2008–15

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
		Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Rév. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Milliards de francs CFA)									
Compte courant	31	-394	137	155	465	463	360	123	-11
Balance commerciale	2,399	1,864	2,852	3,055	3,251	3,269	3,060	2,640	2,432
Exportations, f.à.b.	3,696	3,024	4,294	4,633	5,121	5,329	5,283	5,059	5,057
Secteur pétrolier	3,359	2,699	4,071	4,110	4,518	4,653	4,517	4,183	4,076
Secteur non pétrolier	337	325	224	523	603	676	766	877	980
Importations, f.à.b.	-1,297	-1,160	-1,442	-1,578	-1,870	-2,060	-2,223	-2,419	-2,625
Secteur pétrolier	-302	-394	-363	-405	-394	-392	-403	-368	-355
État	-293	-255	-429	-470	-682	-773	-800	-889	-979
Secteur privé non pétrolier	-701	-511	-650	-704	-793	-896	-1,020	-1,162	-1,291
Balance des services	-1,009	-963	-1,119	-1,089	-1,134	-1,179	-1,195	-1,207	-1,233
Secteur pétrolier	-753	-758	-836	-784	-756	-750	-716	-653	-630
Secteur non pétrolier	-203	-204	-284	-305	-378	-429	-479	-554	-603
Revenu	-1,364	-1,276	-1,593	-1,784	-1,670	-1,638	-1,514	-1,315	-1,210
Revenu du travail	-46	-36	-57	-58	-64	-66	-64	-59	-58
Revenu des investissements	-1,318	-1,240	-1,536	-1,726	-1,607	-1,572	-1,450	-1,256	-1,152
Transferts courants (net)	5	-19	-2	-28	18	11	9	5	0
Compte de capital	35	15	33	1,288	60	57	60	63	66
Annulation de la dette <sup>2</sup>	0	0	0	1,278	0	0			
Dons officiels	35	15	33	10	60	57	60	63	66
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	1,136	184	1,282	-695	1,093	1,260	1,415	1,337	1,411
Investissements directs (net)	1,112	909	1,261	1,093	1,161	1,236	1,262	1,258	1,309
Dont: secteur pétrolier	990	864	1,118	951	887	885	844	772	749
Investissements de portefeuille	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	24	-725	21	-1,788	-68	24	153	79	102
Moyen et long terme	-162	-81	-38	-1,290	103	128	125	125	132
Secteur public	-82	-85	35	-1,301	72	83	78	76	80
Tirages	47	1	106	36	115	134	134	134	135
Projet	46	1	106	36	115	134	134	134	135
Programme	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-129	-86	-71	-1,337	-43	-51	-56	-59	-56
Secteur privé	-80	4	-73	11	31	45	47	50	53
Pétrolier	-77	9	-39	9	19	24	23	21	21
Non pétrolier	-3	-5	-35	2	12	20	24	28	32
Court terme	186	-644	59	-498	-171	-104	27	-46	-30
Erreurs et omissions	-82	-2	0	0	0	0	0	0	0
Balance des paiement globale	1,120	-195	1,452	748	1,618	1,780	1,835	1,523	1,466
Financement	-1,120	195	-1,452	-748	-1,618	-1,780	-1,835	-1,523	-1,466
Financement des réserves	-850	132	-1,452	-760	-1,618	-1,780	-1,835	-1,523	-1,466
FMI (net) <sup>3</sup>	1	2	2	-6	2	-1	-2	-3	-3
Autres réserves	-851	131	-1,454	-753	-1,620	-1,779	-1,832	-1,520	-1,463
Financement exceptionnel <sup>4</sup>	-270	62	0	12	0	0	0	0	0
Variation nette des arriérés	-801	-17	0	-402	0	0	0	0	0
Annulation de la dette	207	58	0	18	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de la dette	325	21	0	396	0	0	0	0	0
Déficit de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation annuelle en pourcentage									
Pour mémoire :									
Prix des exportations	8.2	-29.8	19.7	29.2	5.1	4.7	3.4	1.9	2.2
Prix des importations	24.6	-10.2	4.8	16.8	3.4	1.7	1.6	1.8	1.8

Sources: BEAC et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur les pays No 10/54.<sup>2</sup> Inclut allègement du stock de la dette du point d'achèvement PPTE.<sup>3</sup> Inclut l'allègement de la dette PPTE et IADM (2010) et les décaissements supposés au titre de la FEC.<sup>4</sup> Inclut l'allègement du flux de la dette du Club de Paris et du Club de Londres, et les paiements aux créanciers en litige.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2008–15

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
	Est.	Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Rév. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Milliards de francs CFA)									
Recettes et dons	2,497	1,335	2,662	2,443	3,109	3,394	3,546	3,616	3,801
Recettes primaires	2,442	1,307	2,609	2,414	3,015	3,262	3,349	3,341	3,452
Recettes pétrolières	2,118	934	2,187	1,949	2,462	2,613	2,582	2,415	2,368
Recettes non pétrolières	324	373	422	465	553	648	767	926	1,084
Revenu des investissements	20	13	20	18	33	76	137	212	283
Dons	35	15	33	10	60	57	60	63	66
Dépenses et prêts nets	1,256	1,113	1,248	1,203	1,537	1,699	1,884	2,108	2,323
<i>Dont</i> : dépenses primaires	1,024	1,023	1,101	1,145	1,346	1,495	1,676	1,897	2,107
Dépenses courantes	785	627	593	644	671	715	779	862	955
Salaires	166	175	188	180	211	234	258	288	320
Autres dépenses courantes	446	355	361	409	404	427	462	512	569
Autorités locales	23	24	36	43	40	42	45	48	51
Intérêts	150	73	8	12	15	13	14	14	15
Intérieurs	10	9	6	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	140	64	2	12	15	13	14	14	15
Dépenses d'investissement	471	485	655	559	866	984	1,105	1,246	1,368
Financées sur l'intérieur	390	469	516	513	690	793	911	1,048	1,167
<i>dont</i> : financées PPTE <sup>2</sup>	7	37	41	17	40	0	0	0	0
Financées sur l'extérieur	81	16	139	46	176	191	194	197	201
Prêts nets	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire de base <sup>3</sup>	1,424	320	1,549	1,286	1,710	1,766	1,673	1,445	1,345
<i>Dont</i> : solde budgétaire primaire de base non pétrolier	-690	-614	-638	-663	-753	-847	-909	-970	-1,023
Solde, base engagements									
Dons exclus	1,206	207	1,381	1,229	1,512	1,638	1,601	1,445	1,412
Dons inclus	1,242	222	1,414	1,239	1,572	1,695	1,661	1,508	1,478
<i>Dont</i> : solde budgétaire non pétrolier	-873	-740	-773	-738	-984	-1,051	-1,118	-1,181	-1,239
Variation des arriérés	-944	-124	-94	-371	-53	-82	-30	-27	0
Extérieurs	-801	0	0	-222	0	0	0	0	0
Intérieurs	-143	-124	-94	-149	-53	-82	-30	-27	0
Solde, base caisse	-143	97	1,320	868	1,519	1,613	1,631	1,481	1,478
Financement	-298	-98	-1,320	-868	-1,519	-1,613	-1,631	-1,481	-1,478
Extérieur (net)	408	-39	35	-14	60	83	78	76	80
Tirages (décaissements prêts nouveaux)	47	1	106	36	115	134	134	134	135
Amortissement dû	-170	-106	-71	-68	-55	-51	-56	-59	-56
Rééchelonnement obtenu	325	15	0	0	0	0	0	0	0
Annulation de la dette	207	54	0	18	0	0	0	0	0
Assistance exceptionnelle ( y compris all. de la dette) <sup>4</sup>	0	-2	0	0	0	0	0	0	0
Intérieure (net)	-706	-59	-1,355	-655	-1,580	-1,696	-1,709	-1,557	-1,558
Système bancaire (net)	-599	122	-1,352	-668	-1,618	-1,696	-1,709	-1,557	-1,558
Financement non bancaire	-107	-181	-3	13	38	0	0	0	0
Autres	0	0	0	-200	0	0	0	0	0
Déficit de financement (= excédent)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:									
PIB aux prix du marché courants	5,279	4,523	5,616	5,761	6,523	6,987	7,256	7,478	7,896
PIB non pétrolier aux prix du marché	1,557	1,705	1,885	1,914	2,182	2,496	2,904	3,452	3,973
Dépenses favorables au pauvres	343	381	455	465	567	684	799	953	1,099

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur les pays No. 10/54.<sup>2</sup> Du fonds de fiducie PPTE pour l'allégement intérimaire.<sup>3</sup> Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins les dépenses courantes hors intérêts

moins les dépenses d'investissement financées sur l'intérieur ( dépenses d'investissement financées par l'initiative PPTE exclues) et les prêts nets.

<sup>4</sup> Le point d'achèvement a été atteint en janvier 2010. En mars 2010, le Club de Paris a accordé un allégement de la dette de 100 %.

Tableau 3b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2008-15

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015
		Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Rév. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes et dons	160.4	78.3	141.2	127.6	142.5	136.0	122.1	104.7	95.7
Recettes primaires	156.8	76.7	138.4	126.2	138.2	130.7	115.3	96.8	86.9
Recettes pétrolières	136.0	54.8	116.0	101.9	112.8	104.7	88.9	70.0	59.6
Recettes non pétrolières	20.8	21.9	22.4	24.3	25.3	26.0	26.4	26.8	27.3
Revenu des investissements	1.3	0.8	1.0	0.9	1.5	3.0	4.7	6.1	7.1
Dons	2.3	0.9	1.8	0.5	2.8	2.3	2.1	1.8	1.7
Dépenses et prêts nets	80.7	65.3	66.2	62.9	70.4	68.1	64.9	61.0	58.5
<i>Dont</i> : dépenses primaires	65.8	60.0	58.4	59.8	61.7	59.9	57.7	54.9	53.0
Dépenses courantes	50.4	36.8	31.4	33.7	30.8	28.6	26.8	25.0	24.0
Salaires	10.7	10.3	10.0	9.4	9.7	9.4	8.9	8.3	8.0
Autres dépenses courantes	28.6	20.8	19.1	21.4	18.5	17.1	15.9	14.8	14.3
Autorités locales	1.5	1.4	1.9	2.2	1.8	1.7	1.6	1.4	1.3
Intérêts	9.6	4.3	0.4	0.6	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4
Intérieurs	0.6	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	9.0	3.7	0.1	0.6	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4
Dépenses d'investissement	30.3	28.4	34.8	29.2	39.7	39.4	38.1	36.1	34.4
Financées sur l'intérieur	25.0	27.5	27.4	26.8	31.6	31.8	31.4	30.4	29.4
<i>dont</i> : financées par l'initiative PPTE	0.4	2.2	2.2	0.9	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur l'extérieur	5.2	0.9	7.4	2.4	8.0	7.7	6.7	5.7	5.1
Prêts nets	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire de base <sup>2</sup>	91.5	18.8	82.2	67.2	78.3	70.7	57.6	41.9	33.9
<i>Dont</i> : solde budgétaire primaire de base non pétrolier	-44.3	-36.0	-33.8	-34.7	-34.5	-33.9	-31.3	-28.1	-25.7
Solde, base engagements									
Dons exclus	77.5	12.1	73.3	64.2	69.3	65.6	55.1	41.9	35.5
Dons inclus	79.8	13.0	75.0	64.8	72.1	67.9	57.2	43.7	37.2
<i>Dont</i> : solde budgétaire non pétrolier	-56.1	-43.4	-41.0	-38.6	-45.1	-42.1	-38.5	-34.2	-31.2
Variation des arriérés	-60.6	-7.3	-5.0	-19.4	-2.4	-3.3	-1.0	-0.8	0.0
Extérieurs	-51.5	0.0	0.0	-11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-9.2	-7.3	-5.0	-7.8	-2.4	-3.3	-1.0	-0.8	0.0
Solde, base caisse	-9.2	5.7	70.0	45.4	69.6	64.6	56.2	42.9	37.2
Financement	-19.1	-5.7	-70.0	-45.4	-69.6	-64.6	-56.2	-42.9	-37.2
Extérieur (net)	26.2	-2.3	1.9	-0.7	2.8	3.3	2.7	2.2	2.0
Tirages	3.0	0.1	5.6	1.9	5.3	5.4	4.6	3.9	3.4
Amortissement dû	-10.9	-6.2	-3.8	-3.6	-2.5	-2.0	-1.9	-1.7	-1.4
Rééchelonnement obtenu	20.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette	13.3	3.2	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Assistance except. (y compris allég. de la dette) <sup>3</sup>	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieure (net)	-45.3	-3.5	-71.9	-34.2	-72.4	-67.9	-58.9	-45.1	-39.2
Système bancaire (net)	-38.5	7.2	-71.7	-34.9	-74.1	-67.9	-58.9	-45.1	-39.2
Financement non bancaire	-6.9	-10.6	-0.1	0.7	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	-10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement (- = excédent)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Pour mémoire:									
Recettes et dons	47.3	29.5	47.4	42.4	47.7	48.6	48.9	48.4	48.1
Recettes pétrolières	40.1	20.7	38.9	33.8	37.7	37.4	35.6	32.3	30.0
Recettes non pétrolières	6.1	8.2	7.5	8.1	8.5	9.3	10.6	12.4	13.7
Dépenses courantes	14.9	13.9	10.5	11.2	10.3	10.2	10.7	11.5	12.1
Dépenses d'investissement	8.9	10.7	11.7	9.7	13.3	14.1	15.2	16.7	17.3
Solde budgétaire primaire de base <sup>2</sup>	27.0	7.1	27.6	22.3	26.2	25.3	23.1	19.3	17.0
<i>Dont</i> : solde budg. primaire de base non pétrolier	-13.1	-13.6	-11.4	-11.5	-11.5	-12.1	-12.5	-13.0	-13.0
Solde, base caisse	-2.7	2.2	23.5	15.1	23.3	23.1	22.5	19.8	18.7
Dépenses favorables aux pauvres (% PIB non pétrolier)	22.0	27.2	24.1	24.3	26.0	27.4	27.5	27.6	27.6

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur les pays No. 10/54.<sup>2</sup> Recettes primaires (revenu des intérêts et dons exclus) moins dépenses courantes hors intérêts moins dépenses d'investissement financées sur l'intérieur (dépenses d'investissement financées par l'initiative PPTE exclues) et prêts nets.<sup>3</sup> Le point d'achèvement a été atteint en janvier 2010. En mars 2010, le Club de Paris a accordé un allègement de la dette de 100 %.

Tableau 4. République du Congo : Situation monétaire, 2008–11

	2008	2009	2010	2011	
		Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Rév. Prog.	Proj.
(Milliards de francs CFA)					
Situation monétaire					
Avoirs extérieurs nets	1,877	1,831	3,608	2,584	4,313
Banque centrale	1,788	1,656	3,536	2,415	4,034
Banques créatrices de monnaie	89	176	72	169	279
Avoirs intérieurs nets	-908	-813	-2,434	-1,441	-3,009
Crédit intérieur net	-893	-727	-2,419	-1,355	-2,923
Crédit net à l'État	-1,079	-956	-2,662	-1,624	-3,242
Banque centrale	-1,072	-956	-2,655	-1,623	-3,241
Crédit à l'économie	190	235	247	274	323
Monnaie au sens large	970	1,019	1,174	1,143	1,304
Monnaie en circulation	344	342	417	384	438
Dépôts à vue	499	539	604	605	690
Dépôts à terme	126	137	153	154	176
(Variations en pourcentage de la masse monétaire en					
Avoirs extérieurs net	109.0	-4.8	134.8	73.9	151.2
Avoirs intérieurs nets	-72.6	9.8	-124.3	-61.7	-137.2
Crédit intérieur net	-72.2	17.2	-124.3	-61.7	-137.2
Crédit net à l'État	-84.3	12.6	-127.2	-65.6	-141.5
Crédit au secteur privé	12.5	4.7	2.9	3.8	4.3
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication					
Monnaie au sens large	36.4	5.0	10.5	12.2	14.0
Monnaie centrale	44.0	-0.6	10.5	12.2	14.0
Vitesse de circulation de la monnaie					
PIB non pétrolier/moyenne M2	1.9	2.5	2.2	2.7	2.8
PIB non pétrolier/ M2 fin de période	1.6	2.5	2.1	2.5	1.7
(Pourcentage)					
Total croissance PIB	32.0	-14.3	36.8	27.4	13.2
Croissance PIB non pétrolier	11.9	9.5	10.5	12.2	14.0
Crédit au secteur privé/PIB non pétrolier	12.2	13.8	13.1	14.3	14.8

Sources: BEAC et estimations les projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur les pays No. 10/54.

**Tableau 5. République du Congo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2006–10**  
(pourcentage en fin d'année, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>1</sup>
<b>Ratio de solvabilité</b>					
Capital réglementaire aux actifs pondérés par le risque	14.0	16.0	17.0	19.0	16.0
Pourcentage des banques supérieur ou égal à 10 %	100.0	75.0	100.0	100.0	100.0
Pourcent.banques moins de 10 et plus que 6 % mini.	--	25.0	--	--	--
Pourcentage des banques en dessous des 6 % minimum	--	--	--	--	--
Capital (valeur nette) aux actifs	4.0	4.0	5.0	6.0	6.0
<b>Qualité des actifs</b>					
Prêts en devises au total des prêts	--	--	2.0	2.0	9.0
Prêts non productifs	2.0	2.7	2.0	2.0	1.3
Provisions en pourcentage des prêts non remboursés	66.5	80.9	91.0	91.0	
<b>Résultats et rentabilité</b>					
Bénéfices nets (avant impôts)/revenu net	42.0	--	41.6	33.6	39.2
Rendement des actifs	3.0	--	2.4	2.1	1.7
Rendement des capitaux propres	76.0	--	45.0	24.0	22.0
Dépenses/revenu	73.0	--	50.0	59.0	56.0
Taux des prêts moins taux des dépôts à vue	12.0	--	--	--	--
<b>Liquidité</b>					
Actifs liquides/total actifs	61.0	72.0	66.0	59.0	58.0
Actifs liquides/passifs à court terme	294.0	338.0	326.0	270.0	264.0
Prêts/dépôts	27.0	26.0	35.0	39.0	38.0
Actifs liquides/total dépôts	71.0	85.0	78.0	68.0	69.0
Réserves excédentaires/monnaie au sens large	11.0	16.0	32.0	24.0	

Sources: Autorités (COBAC) et estimations des services du FMI

<sup>1</sup> Pour 2010, les indicateurs concernent la période jusqu'à la fin de septembre 2010.

Tableau 6. République du Congo : Repères structurels de l'accord au titre de la FEC, 2010–11

Mesures	Échéance	Avancement
<b>Gestion des finances publiques et mobilisations des recettes intérieures</b>		
Ne pas recourir aux procédures de paiement d'urgence et de caisses d'avance, sauf dans les situations prévues par la loi organique relative aux lois de finances.	Continu	Observé
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Continu	Observé
Entreprendre des audits pour évaluer les arriérés (salaires et pensions) et les obligations des entreprises publiques liquidées ou en cours de restructuration. Ces audits couvriront la période 2000-08.	Fin juin 2010	Observé
<b>Gouvernance et gestion des ressources naturelles</b>		
Appuyer la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour la commercialisation du pétrole en veillant à ce que le pétrole soit commercialisé conformément aux recommandations du consultant international, qui apporte ses conseils à la SNPC en matière de pratiques optimales internationales. Ces recommandations comprendront notamment l'adoption d'appels à la concurrence pour les ventes de pétrole.	Continu	Observé
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Continu, avec un trimestre de retard	Observé
Rapatrifier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Continu	Observé
Achever l'étude stratégique sur le secteur pétrolier avec le concours des partenaires au développement. Cette étude comprendra une évaluation critique des institutions et des entreprises, dont la CORAF.	Fin septembre. 2010	Observé
<b>Entreprises publiques</b>		
Veiller à l'ajustement régulier et en temps opportun des prix des produits pétroliers, conformément au mécanisme de tarification adopté en mai 2009, pour éviter les subventions budgétaires ou les subventions à la raffinerie publique (CORAF).	Trimestriel	Observé

**Tableau 7: République du Congo : Accès et échelonnement de l'accord triennal au titre de la FCE (2008–11)<sup>1</sup>**

Échéance	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	Pourcentage de la quote-part	
22/12/2008	1,208,570	1.43	Approbation de l'accord
24/6/2009	1,208,570	1.43	Revue achevée (juillet 2009)
4/12/2009	1,208,570	1.43	Revue achevée (novembre 2009)
30/8/2010	1,208,570	1.43	Revue achevée ( août 2010)
Jan-11	1,208,570	1.43	Achèvement de la quatrième revue (date d'évaluation fin juin 2010)
Jun-11	1,208,570	1.43	Achèvement de la cinquième revue (date d'évaluation fin décembre 2010)
Sep-11	1,208,580	1.43	Achèvement de la sixième revue (finale) (date d'évaluation fin mars 2011) <sup>2</sup>
Total	8,460,000	10.00	

<sup>1</sup> La quote-part de la République du Congo est de 84,6 millions de DTS.

<sup>2</sup> Une date d'évaluation a été fixée à la fin de mars 2011 pour permettre le dernier décaissement avant la fin de la période de l'accord.

Tableau 8. République du Congo : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2009

	1990	1995	2000	2009
Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	66	65	64	65
Ratio emploi/population, 15–24 ans, total (%)	49	46	46	46
Taux de prévalence de la malnutrition (% de la population)	42	41	20	15
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous				
Scolarisation jusqu'à la dernière classe primaire, total (% de la cohorte)	...	...	55	70
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe pertinent)	59	48	55	73
Objectif 3: Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes				
Proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux (%)	14	2	12	7
Ratio scolarisation filles/garçons dans le primaire (%)	94	85	93	94
Ratio filles/garçons dans le secondaire (%)	76	75	70	...
Ratio hommes/femmes dans les universités (%)	20	...	32	...
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile				
Immunisation, rougeole (% enfants de 12–23 mois)	75	38	34	79
Taux de mortalité, nouveau-né (pour 1000 naissances vivantes)	67	70	74	80
Taux de mortalité, enfants de - de 5 ans (pour 1000)	104	110	116	127
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle				
Taux de fécondité des adolescentes (1000 femmes, 15–19 ans)	...	...	128	111
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	460	520	590	580
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	170	240	350	390
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15–24 ans)	...	...	...	2
Taux de prévalence du VIH, hommes (% 15–24 ans)	...	...	...	1
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15–49 ans)	5.1	5.8	4.6	3.5
Taux de détection des cas de tuberculose ( toutes formes)	14	53	86	63
Objectif 7: Assurer un environnement durable				
Émissions de CO2 (kg/PPP % du PIB)	0.2	0.2	0.1	0.1
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0.5	0.6	0.3	0.4
Proportion de zones forestières (% de la surface)	67	66	66	66
Meilleur système d'assainissement (% population avec accès)	...	...	30	30
Source d'eau meilleure (% population avec accès)	...	...	70	71
Zones marines protégées (% total surface)	...	...	...	0
Zones terrestres protégées (% total surface)	...	...	...	10.3
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Service de la dette (PGE et IMF uniquement, % des exportations, envois de fonds des travailleurs exclus)	31	11	1	5
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0.0	0.0	0.0	4.3
Abonnements à un téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	2	50
APD reçue par habitant (\$EU courants)	89	45	11	129
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	1	1	1	1
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	5.4	5.0	4.8	4.4
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ EU courants)	890	420	580	1,830
RNB, méthode Atlas (\$EU courants)( milliards)	2.2	1.2	1.8	6.7
Formation brute de capital (% du PIB)	15.9	36.6	22.6	25.8
Espérance de vie à la naissance, total (années)	59	56	54	54
Taux d'alphabétisation, total adultes (% personnes de 15 ans et +)	...	...	...	...
Population, total (millions)	2.4	2.8	3.0	3.7
Commerce (% du PIB)	99.5	128.3	123.9	127.6

Source: Base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

**APPENDICE I — LETTRE D'INTENTION**

Brazzaville, le 20 décembre 2010

Le Ministre des Finances, du Budget  
et du Portefeuille public

À

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431  
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

La République du Congo poursuit la mise en œuvre d'un programme économique et financier à moyen terme visant à assurer une croissance équilibrée, une inflation faible et stable et à promouvoir la viabilité budgétaire et extérieure, avec le concours du FMI dans le cadre de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2008. Dans le Mémoire de politiques économiques et financières ci-joint (MPEF, pièce jointe I), nous traçons les grandes lignes des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles que nous entendons adopter durant la période à venir afin d'atteindre les objectifs de notre programme initial. Ces objectifs comprennent une accélération de la croissance du PIB réel non pétrolier, un niveau d'inflation faible et stable et un ajustement budgétaire à moyen terme dans un souci de viabilité à long terme.

Les perspectives de l'économie congolaise sont favorables. Les indicateurs économiques du premier semestre sont encourageants et signalent une croissance robuste du secteur non pétrolier ainsi qu'une augmentation de la production de brut. Sur le front extérieur, le redressement des termes de l'échange et la montée des exportations de bois et de pétrole devraient rendre le solde des transactions courantes excédentaire en 2010. En outre, l'excédent budgétaire global s'ajoutera à l'amélioration sensible de notre position extérieure issue de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Enfin, nous continuerons de faire au mieux pour conclure des accords bilatéraux sur la dette et de déployer des efforts sincères pour obtenir un traitement comparable des créanciers commerciaux dans les meilleurs délais.

Durant la première moitié du programme triennal, nous avons enregistré des progrès considérables en rapport aux objectifs fixés, et ce malgré la crise financière mondiale et la volatilité des cours mondiaux du brut. La stabilité macroéconomique est ainsi désormais acquise et nous avons bien avancé vers la viabilité budgétaire grâce à un assainissement plus important

que prévu dans le programme initial. Il faut voir là le fruit d'un suivi et d'une mise en œuvre conséquents du programme dans la perspective du point d'achèvement de l'initiative PPTE et dans la période qui a suivi.

L'exécution de notre programme appuyé par le FMI jusqu'en fin juin est restée satisfaisante et nous avons tenu tous les critères de réalisation quantitatifs et repères, y compris l'étude stratégique du secteur pétrolier (repère structurel à fin septembre). Cependant, durant ces derniers mois des tensions se sont exercées sur les dépenses en raison, d'une part du surcroît de ressources qu'il a fallu mobiliser pour faire face à la crise des réfugiés dans le département de la Likouala, et d'autre part de la grave épidémie de polio ainsi que du passage au système de facturation au réel de certains services d'utilité publique. Nous avons également dû faire face à une augmentation de dépenses à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'indépendance organisées en août.

Durant le reste de l'année 2010 nous redoublerons d'efforts en matière d'assainissement budgétaire en maîtrisant les dépenses publiques tout en renforçant les recettes douanières et en veillant à la perception de dividendes résultant des entreprises publiques bénéficiaires. Compte tenu du montant considérable de dépenses auxquelles nous avons à faire face pour répondre aux crises humanitaires et sanitaires et au changement de système de facturation des services d'utilité publique, nous avons révisé notre plafond de déficit primaire de base hors pétrole à fin décembre en le fixant à 663 milliards FCFA tout en prenant des mesures pour mobiliser 22 milliards FCFA de recettes supplémentaires. Si ces mesures n'aboutissaient pas aux résultats escomptés, nous maîtriserions davantage les dépenses afin de respecter le plafond de déficit. Il importe de noter que le déficit primaire de base hors pétrole révisé à fin 2010 suppose un rééquilibrage de la situation budgétaire d'environ 1,3 point de pourcentage de PIB non pétrolier par rapport à 2009, et un ajustement cumulé pour les deux premières années du programme de 9½ points de pourcentage de PIB, soit globalement l'équivalent de l'ajustement triennal total prévu dans le programme initial. Cette solide performance permet de dégager un espace budgétaire plus important pour financer les investissements dont nous avons grandement besoin et pour atteindre les objectifs du programme.

Au regard de ce qui précède et forts d'une ample marge de manœuvre, en 2011 nous entendons accroître les investissements publics propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, et nous employer à combler le vaste déficit d'infrastructure qui freine la diversification de notre économie et sa croissance. Le budget d'investissement devrait s'accroître de 55 % par rapport à 2010 pour se situer à 15,2 % du PIB, en alignant les projets sur le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Soucieux d'assurer la viabilité des finances publiques et de continuer à épargner un pourcentage élevé des recettes pétrolières, nous entendons financer une part importante de l'augmentation des dépenses en capital à partir d'un accroissement sensible des recettes non pétrolières et d'une maîtrise des dépenses courantes. Il importe par ailleurs de noter que le budget vise en outre à renforcer la cohésion sociale après une longue période d'ajustement où les pauvres n'ont pas bénéficié de l'essor de la richesse pétrolière du pays. Nous tenons à rappeler

notre ferme conviction que la concentration des projets en début de période, notamment dans le cas des infrastructures de base, est essentielle pour jeter les bases d'une croissance durable et d'une réduction continue de la pauvreté.

Cela étant, les dépenses d'investissement budgétisées pour 2011 doivent être perçues comme indicatives. Nous sommes certes convaincus de la nécessité de ces projets, mais sommes aussi pleinement conscients des risques et défis qui pèsent sur une augmentation si importante des dépenses en capital, même en partant, comme dans notre cas, d'une faible base. Si les avancées enregistrées à ce jour dans le renforcement des capacités et la gestion des finances publiques ont été notables, nous ne perdons pas pour autant de vue qu'il reste d'importants progrès à réaliser pour améliorer davantage l'évaluation, l'exécution et le suivi des projets. Enfin, une augmentation aussi grande de la demande intérieure en présence de goulets d'étranglement dans les transports et autres secteurs peut attiser l'inflation à court terme, évincer l'activité du secteur privé, et compromettre par ailleurs la viabilité budgétaire si les recettes pétrolières sont nettement inférieures aux prévisions ou si les mesures envisagées au plan des recettes et des dépenses courantes ne se matérialisent pas.

Pour les raisons qui précèdent, le gouvernement du Congo est déterminé à limiter les dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors fonds PPTE) en 2011 à 650 milliards FCFA, soit une progression de 37 % par rapport à 2010, et à maintenir une politique de financement extérieur prudente. Cette enveloppe d'investissement permettra de couvrir tous les projets déjà engagés et de démarrer les nouveaux projets prioritaires. Elle suppose par ailleurs un léger rééquilibrage du déficit primaire de base hors pétrole à 34,5 % du PIB non pétrolier étant donné que 4 points de pourcentage de l'augmentation seraient financés par des mesures destinées à renforcer les recettes non pétrolières et à réduire les dépenses courantes. D'après les prévisions actuelles des cours du brut, environ 3,2 milliards de dollars EU de recettes pétrolières (66 % des recettes pétrolières totales) seraient épargnés, équivalant à un excédent budgétaire global de 24 % du PIB total.

Nous entendons atteindre l'objectif de dépenses en capital financées sur ressources intérieures essentiellement en imposant des mesures strictes pour veiller à la qualité des projets et en retardant le démarrage de nouveaux projets moins prioritaires. Si ces mesures se révélaient insuffisantes, nous en adopterions d'autres destinées à hiérarchiser davantage les nouveaux projets. S'agissant du renforcement de la qualité des projets, nous nous emploierons à mettre pleinement en œuvre les réformes engagées dans le cadre du processus PPTE, comme le précise le MPEF. Nous rappelons que si ces mesures se révélaient insuffisantes, nous établirions un ordre de priorités plus rigoureux pour respecter les objectifs.

Nous sommes persuadés que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, outre qu'elles sont alignées sur les objectifs de notre programme appuyé par le FMI, ouvriront la voie vers notre objectif à long terme de devenir un pays émergent. Durant la mise en œuvre du programme nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure qui pourrait se

révéler nécessaire pour en réaliser les objectifs, à l'initiative du Gouvernement ou chaque fois que les services du FMI le solliciteront.

Le Gouvernement entend rendre public le contenu de la présente lettre et du Protocole d'accord technique ci-joint (pièce jointe II), ainsi que celui du rapport des services du FMI qui accompagnera la demande d'achèvement de la quatrième revue du programme, et il autorise le FMI à prendre les mesures nécessaires pour afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura donné son approbation à ladite demande.

Nous nous attendons à ce que les cinquième et sixième (dernière) revues du programme visé par l'accord conclu au titre de la FEC soient achevées, respectivement, d'ici à fin juin et à fin septembre 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

/s

Gilbert Ondongo  
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public

Pièces jointes (2)

**APPENDICE I — PIÈCE JOINTE I**

Mémoire de politiques économiques et financières, 2010–11

Brazzaville, le 20 décembre 2010

**I. INTRODUCTION**

1. Forts des progrès accomplis à ce jour et de l'allègement de dette consenti dans le cadre de l'initiative PPTE, nous allons poursuivre durant la période à venir les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles conformes aux objectifs énoncés dans le programme approuvé par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2008 et fondé sur notre Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSRP). Outre qu'ils sont réalisables, ces objectifs sous-tendent notre aspiration à long terme à devenir un pays émergent. Le présent Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) précise nos politiques sur la période 2010–11 conformément au programme à moyen terme énoncé dans notre lettre d'intention de novembre 2008 et dans le MPEF qui l'accompagnait.

**II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES**

2. Durant ces dernières années la résilience de l'économie congolaise s'est considérablement renforcée grâce à une mise en œuvre soutenue des politiques et à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. L'activité économique est restée solide pendant la récession mondiale, même en présence d'une forte détérioration des termes de l'échange. La situation extérieure s'est sensiblement améliorée et le risque de surendettement est désormais modéré. Les indicateurs pour 2010 mettent en évidence une accélération de la croissance et l'inflation reste gérable.

- La croissance s'accélérera et atteindra vraisemblablement 9 % en 2010. La production de pétrole continue d'augmenter à mesure que de nouveaux gisements deviennent opérationnels, et elle devrait atteindre son pic en 2011. Il importe de souligner que la croissance non pétrolière est florissante dans les secteurs du BTP, des télécommunications et des transports et elle devrait atteindre le niveau requis pour faire durablement reculer la pauvreté à court terme, puis se hisser à un taux à deux chiffres à mesure que se désengorgeront les goulets d'étranglement dans le réseau électrique et les transports. L'inflation progressera vraisemblablement dans le court terme avec la montée en régime de la croissance et elle se maintiendra au-dessus du critère de convergence de la CEMAC de 3 %, mais devrait redescendre assez rapidement une fois les infrastructures de base achevées.
- Le solde des transactions courantes devrait redevenir excédentaire en 2010 grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à la montée des exportations de pétrole. Durant

les années à venir cet excédent devrait être confortable, avant de s'orienter à la baisse avec la diminution de la production pétrolière. Aux gains issus de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE devrait s'ajouter le renforcement de la situation extérieure grâce à l'accumulation d'avoirs extérieurs issus du maintien d'excédents budgétaires globaux. Nous avons conclu des accords bilatéraux avec la plupart des créanciers membres du Club de Paris, et nous continuerons à faire de notre mieux pour boucler les accords bilatéraux restants et à déployer des efforts sincères pour obtenir un traitement comparable des créanciers commerciaux dans les plus brefs délais.

3. La mise en œuvre de nos politiques durant la première moitié du programme triennal appuyé par le FMI a été satisfaisante et nous avons enregistré des progrès considérables vers la réalisation des objectifs. Le rythme de l'assainissement budgétaire a notamment été supérieur à celui que visait le programme initial et la stabilité macroéconomique est désormais acquise. Les résultats enregistrés en matière structurelle ont aussi été satisfaisants, avec des avancées dans la gestion des finances publiques et dans la gouvernance du secteur pétrolier. Il faut voir dans ces résultats positifs le fruit d'un suivi et d'une mise en œuvre rapprochés du programme dans la perspective du point d'achèvement de l'initiative PPTE et dans la période qui a suivi.
- Nous avons continué d'avancer sur la voie de la viabilité budgétaire. Dans le prolongement du considérable rééquilibrage budgétaire de 8½ points de PIB non pétrolier opéré en 2009, les efforts se sont poursuivis durant la première moitié de 2010. Le déficit budgétaire primaire de base hors pétrole à fin juin se chiffrait à 350 milliards FCFA, conformément à l'objectif du programme. Nous y sommes parvenus en déployant d'intenses efforts pour renforcer les recettes non pétrolières et maîtriser davantage les dépenses.
  - Nous avons consolidé les gains initialement engrangés dans la gestion des finances publiques et la gouvernance du secteur pétrolier dans le cadre du processus PPTE en respectant les repères structurels continus. L'étude stratégique sur le secteur pétrolier et l'audit des arriérés des entreprises publiques restructurées ont également été achevés. En somme, nous avons respecté tous les repères structurels jusqu'à la fin septembre 2010.

### **III. PROGRAMME POUR 2010–11**

4. Durant l'année à venir nous entendons maintenir l'orientation globale de nos politiques macroéconomiques axées sur la promotion de la croissance et la maîtrise de l'inflation, tout en épargnant une partie de nos recettes pétrolières pour les générations futures. Les politiques structurelles viseront à consolider les gains enregistrés à ce jour dans la gestion des finances publiques et la gouvernance du secteur pétrolier, et à veiller à ce que l'investissement public financé par la richesse pétrolière soit propice à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

## A. Politique budgétaire

5. Entre la fin 2008 et la fin juin 2010 notre politique budgétaire a comporté une phase de rééquilibrage fortement concentrée en début de période. Cependant, dernièrement, nous avons dû mobiliser un surcroît de ressources publiques pour faire face à la crise des réfugiés dans le département de la Likouala et à une grave épidémie de polio. L'accélération des dépenses au troisième trimestre de 2010 s'explique également par l'augmentation des dépenses en infrastructure durant une saison sèche qui a été exceptionnellement bonne et nous a permis d'avancer dans l'exécution des projets, et par un niveau supérieur des charges communes résultant en partie du passage à une facturation basée sur la consommation effective pour certains services d'utilité publique, ce qui n'était pas envisagé dans l'objectif du programme. Par ailleurs des dépenses supplémentaires ont été effectués à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de l'indépendance organisées en août.

6. Durant le reste de 2010 nous redoublerons d'efforts pour maîtriser les dépenses publiques tout en renforçant les recettes douanières en veillant à la perception de dividendes résultant des entreprises publiques bénéficiaires. Notre déficit primaire de base hors pétrole révisé pour la fin 2010 de [663] milliards FCFA (34,7 % du PIB non pétrolier) suppose un rééquilibrage de la situation budgétaire d'environ 1,3 point de PIB non pétrolier par rapport à 2009. Cet objectif représente un ajustement budgétaire pour les deux premières années du programme de plus de 9½ % du PIB, soit globalement l'équivalent de l'ajustement triennal total prévu dans le programme initial. Cette solide performance réduit l'ajustement requis pendant le reste du programme et dégage une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour réaliser les investissements dont nous avons grandement besoin, vu notre niveau supérieur d'avoirs extérieurs nets et le renforcement relatif du profil pétrolier.

7. En conséquence, à compter du budget de 2011 nous entendons accroître les investissements publics afin de promouvoir l'activité non pétrolière, créer des emplois et faire reculer la pauvreté, tout en avançant de façon soutenue vers notre objectif à long terme de devenir un pays émergent. Compte tenu des contraintes de capacité reconnues et des risques macroéconomiques liés à une augmentation rapide des dépenses en capital, nous entendons miser sur un déficit budgétaire primaire de base hors pétrole à mars 2011 de 189 milliards FCFA et un objectif indicatif à fin 2011 de 753 milliards FCFA (34,5 % du PIB non pétrolier), ce qui accroît légèrement l'ajustement enregistré jusqu'à la fin 2010. Nous comptons réaliser cet objectif en redoublant d'efforts pour mobiliser davantage de recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses courantes afin de dégager un espace pour une augmentation de 37 % des investissements publics financés sur ressources intérieures (hors fonds PPTE), tout en continuant à épargner une grande part des recettes pétrolières.

8. Concrètement, nous entendons prendre des mesures pour renforcer les recettes non pétrolières et maîtriser les dépenses courantes d'un montant de 4 points de PIB.

- Nous allons accroître la mobilisation de recettes non pétrolières en adoptant des mesures propres à élargir l'assiette fiscale (paiement des redevances forestières et de télécommunications au Trésor, taxation des transactions liées aux contrats publics); réduire les exonérations; et améliorer l'administration, en insistant en particulier sur l'amélioration des évaluations et des contrôles douaniers. Nous tablons sur une augmentation de 19 % des recettes non pétrolières par rapport à 2010, soit l'équivalent d'un ajustement de 1 point de pourcentage de PIB non pétrolier.
- Nous poursuivrons les efforts engagés au début 2009 pour réduire les dépenses courantes, en veillant notamment à comprimer les transferts et les dépenses en biens et services par rapport aux niveaux élevés enregistrés en 2010, du fait de certains événements ponctuels. La diminution envisagée paraît certes importante par rapport à la base élevée de 2010 (2,9 points de pourcentage de PIB par rapport à 2010), mais nous estimons qu'elle est faisable si l'on compare à la fin 2009.

9. Nous réaliserons les investissements financés sur ressources propres nécessaires à la croissance et à la lutte contre la pauvreté – et prévus dans l'enveloppe budgétaire de 800 milliards FCFA – en tenant compte de la capacité d'absorption. Nous chercherons par ailleurs à mobiliser les recettes non pétrolières supplémentaires qui pourraient être générées. Cependant si ces nouvelles recettes ne se matérialisaient pas nous plafonnerions les dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors fonds PPTE) à 650 milliards FCFA en 2011. Cette enveloppe est suffisamment ample pour permettre l'exécution de tous les projets en cours et des nouveaux projets jugés prioritaires dans le budget de 2011. Pour y parvenir, nous entendons :

- *Imposer des mesures strictes propres à assurer la qualité des projets.* Nous veillerons particulièrement à mettre intégralement en œuvre les réformes engagées dans le cadre du processus PPTE pour renforcer la qualité des investissements, en commençant par le renforcement des procédures d'exécution et de contrôle budgétaires au stade de l'engagement de la chaîne de la dépense. S'agissant du processus d'évaluation, nous veillerons à ce que tous les projets fassent l'objet d'une étude de faisabilité et soient alignés sur le CDMT. Nous allons en outre compléter les appels à la concurrence exigés par le code des marchés par une plus grande coordination entre les instances intervenant dans le processus d'investissement et préparerons un plan de marchés publics pour 2011 avec des rapports de suivi trimestriels, en collaboration avec la Banque mondiale.

Au cas où ces mesures se révélaient insuffisantes, nous sommes déterminés à en adopter d'autres pour reporter les projets moins prioritaires et veiller à respecter la limite de 650 milliards FCFA sur les dépenses en capital financées sur ressources intérieures.

### **B. Politique monétaire et politique de secteur financier**

10. Le Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui compte une banque centrale régionale (BEAC) et fonctionne à partir d'un taux de change fixe de 659 FCFA pour un euro depuis 1994. La BEAC projette pour le Congo une croissance de la monnaie au sens large d'environ 14 % pour 2010, conformément au développement continu des circuits financiers de l'économie congolaise.

11. Pour doper la croissance du crédit au secteur privé, nous avons entrepris la mise en œuvre d'une stratégie de réforme du secteur financier élaborée avec le concours des services du FMI. Cette stratégie offre une feuille de route et un calendrier de mesures, que nous faisons avancer en consultation avec le secteur privé. Durant la période à venir les réformes se centreront sur la promotion d'un meilleur accès au crédit, notamment en faveur des petites entreprises et des ménages, en encourageant la concurrence, en supprimant le plafonnement des taux d'intérêt et en donnant plus de transparence à l'offre de crédit.

### **C. Politiques de secteur extérieur**

12. Le gouvernement poursuivra sa politique consistant à financer le développement principalement à partir de ses propres ressources, et cherchera à obtenir des dons ou des concours extérieurs uniquement à des conditions fortement concessionnelles (avec un élément de libéralité d'au moins 35 %). Il continuera à faire de son mieux pour conclure des accords avec les créanciers bilatéraux et à déployer des efforts sincères pour obtenir un traitement comparable des créanciers commerciaux restants, y compris les créanciers en litige.

### **D. Politique structurelles**

13. Les politiques que nous entendons mener durant les années à venir pour devenir un pays émergent seront énoncées dans notre Plan national de développement à long terme (PND 2011–25) et notre Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II, 2011–16) en cours de préparation. Notre stratégie s'appuie notamment sur la diversification de l'économie grâce à une amélioration du climat des affaires, tout en consolidant les gains de GFP, de gouvernance et de transparence. Guidés par notre Plan d'action pour l'amélioration de l'environnement des affaires, nous avons mis en place un Conseil pour le Dialogue public privé pour permettre au gouvernement de mieux comprendre les préoccupations du secteur privé, et dans le court terme nous nous emploierons à i) renforcer la sécurité des investissements, ii) simplifier le système fiscal et iii) résoudre les problèmes liés à l'utilisation des terres, y compris au moyen de baux de longue durée

### **E. Suivi du programme**

14. Durant le reste de 2010 et en 2011, le programme fera l'objet d'un suivi à partir de revues basées sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels à la fin décembre 2010 et à la fin mars 2011 (tableau 1) et de repères structurels (tableau 2). Les définitions détaillées et les informations requises pour tous les critères de réalisation quantitatifs et les conditions structurelles sont décrites dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint (pièce jointe II). Les autorités mettront à la disposition des services du FMI toutes les données essentielles, dûment rapprochées, à intervalles réguliers et en temps voulu, comme prévu dans le PAT.

15. Les cinquième et sixième (dernière) revues de l'accord FEC devraient être achevées d'ici la fin juin 2011 et la fin septembre 2011, respectivement.

**Tableau 1. République du Congo – Objectifs quantitatifs et projections, 2010-2011**  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire; montants cumulés à partir du premier janvier)

	Fin juin 2010		Fin sept. 2010		Fin déc. 2010		Fin mars 2011
	Prog.	Est.	Objectif indicatif	Prél.	Prog.	Prog. rév.	Prog.
<b>Objectifs quantitatifs</b>							
Solde budgétaire primaire de base hors pétrole (plancher)	-363	-350	-500	-639	-638	-663	-189
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme (crédit-bail compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) <sup>1,2,3</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée par la SNPC (plafond) <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur dette non rééchelonnable <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs <sup>2</sup>	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire							
Recettes pétrolières	1,060	910	1,618	1,252	2,187	1,949	595
Recettes non pétrolières	211	227	317	334	422	465	137
Crédit net à l'Etat (PNG, plafond, objectif indicatif)	-618	-188	-999	-156	-1,352	-668	-383

<sup>1</sup> Hors accords de rééchelonnement et décaissements du FMI; l'élément de libéralité minimum est fixé à 35%.

<sup>2</sup> Continu.

<sup>3</sup> Le plafond de zéro s'applique aussi aux nouvelles/nouveaux i) dettes extérieures d'une échéance initiale de moins d'un an, (ii) dettes extérieures gagées sur pétrole contractées par l'État ou en son nom, (iii) dettes extérieures non concessionnelles d'une échéance de plus d'un an contractées ou garanties par la SNPC, (iv) arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable, et v) arriérés intérieurs.

Tableau 2. République du Congo : Repères structurels de l'accord FEC, 2010–11

Mesures	État d'avancement <sup>1</sup>	Échéance
<b>Gestion des finances publiques</b> Justification : renforcer la qualité des investissements.		
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Observé	Continu
<b>Gouvernance et gestion des ressources naturelles</b> Justification : continuer à renforcer la gouvernance du secteur pétrolier		
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Observé	Continu, avec un décalage d'un trimestre
Rapatrier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Observé	Continu

<sup>1</sup> Les repères structurels suivants à la fin juin 2010 ont également été observés : i) non recours aux procédures de paiement d'urgence et de caisses d'avance; ii) audits pour évaluer les arriérés (salaires, pensions) et les obligations des entreprises publiques liquidées ou en cours de restructuration; iii) commercialisation du pétrole conformément aux recommandations du consultant international; iv) achèvement de l'étude stratégique sur le secteur pétrolier; et v) ajustement régulier et en temps opportun des prix des produits pétroliers.

## APPENDICE I — PIÈCE JOINTE II

### Protocole d'accord technique

Brazzaville, le 20 décembre 2010

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) contient les définitions destinées à éclaircir le calcul des indicateurs et critères de réalisation quantitatifs du tableau 1 de la Lettre d'intention complémentaire (en date du 20 décembre 2010) et du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF en date du 20 décembre 2010) portant sur la période 2010–11. Tous les indicateurs et critères de réalisation quantitatifs pour 2010 seront évalués à partir des flux cumulés depuis le 31 décembre 2009, et tous les indicateurs et critères de réalisation pour 2011 seront évalués à partir des flux cumulés depuis le 31 décembre 2010. En outre, le PAT précise la périodicité et les délais relatifs à la transmission de données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.

#### I. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL

##### A. État

2. Sauf indication contraire, l'**État** est défini comme l'administration centrale de la République du Congo, à l'exclusion des collectivités territoriales, de la banque centrale et de toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome (c'est-à-dire entreprises appartenant entièrement ou partiellement à l'État) qui n'est pas actuellement couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

##### B. Solde budgétaire primaire de base hors pétrole

3. Sont inclus dans le périmètre du **TOFE** : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

4. Le **solde budgétaire primaire de base hors pétrole** de l'État est défini comme les recettes non pétrolières hors dons et produit des investissements (des comptes de l'État à la banque centrale et dans les banques commerciales), moins les dépenses totales (y compris les prêts nets), déduction faite des transferts à Hydro Congo, des intérêts sur la dette et des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures, et des dépenses en capital financées par l'épargne réalisée sur le service de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Il est calculé à partir des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le ministère en charge des finances.

5. **Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur base caisse.** Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (les recettes fiscales et douanières, les recettes pétrolières, les recettes des services et les recettes forestières), qu'elles

résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes enregistrées sur une base brute dans les comptes spéciaux.

6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme le produit net que l'État tire de la vente de pétrole, y compris les prélèvements pour le financement d'investissements diversifiés, les redevances versées par les sociétés pétrolières, et la part de l'«excess oil» et du «profit oil» revenant à l'État. Elles excluent toutes les formes de paiement anticipé et de préfinancement. Les projections de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'enlèvement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

7. **Les dépenses sont enregistrées sur base ordonnancement.** Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes comprennent les salaires, les dépenses sur biens et services, les charges communes, les charges d'intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), les transferts et subventions et autres dépenses courantes. Les subventions à la raffinerie publique CORAF sont estimées à partir du compte de résultat de l'entreprise.

8. Les dépenses pro-pauvres sont actuellement définies dans le budget à partir de la classification fonctionnelle.

### C. Financement intérieur net de l'État

9. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la variation de la position nette de l'État (créances moins dépôts à la BEAC et dans les banques commerciales) dans le système bancaire, qui est développée dans le tableau de la position nette du gouvernement (PNG). Le financement intérieur net comprend également la variation du stock de bons du Trésor et d'obligations émises par le Trésor congolais en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, une fois établi, mais exclut la variation de l'encours des crédits du FMI au niveau de la BEAC. À fin décembre 2009, le financement intérieur net était estimé à -956 milliards FCFA. Pour chaque date de référence, tout ajustement par la BEAC des données communiquées par les banques commerciales, du fait de leurs éventuelles erreurs de classification des données relatives à l'État ou pour toute autre raison, sera communiqué au FMI.

### D. Dette et arriérés extérieurs

10. **La définition de l'État utilisée pour les divers indicateurs relatifs à la dette extérieure** inclut l'État, comme défini au paragraphe 2, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 12 ci-dessous.

11. Les définitions de la **dette et des emprunts concessionnels** retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI<sup>1</sup>, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.
- La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 35 % (soit un élément don d'au moins 35 %)<sup>2</sup>. Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

<sup>1</sup> Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100), n° 12274-(00/85), et 14416-(09/91), du 31 août 2009, prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>2</sup> Voir note d'orientation des services du FMI sur les limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI («[Staff Guidance Note on Debt Limits in Fund-Supported Programs](#)»), 22 décembre 2009.

- L'exigence de concessionnalité s'applique non seulement à l'administration centrale mais aussi à la dette contractée par les entreprises publiques. La seule exception à cette exigence de concessionnalité la constituent les prêts extérieurs projetés au Port autonome de Pointe-Noire en faveur de la remise en état des installations portuaires consentis par la Banque européenne d'investissement, pour un montant pouvant aller jusqu'à 29 millions d'euros, et par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, pour un montant pouvant aller jusqu'à 9,1 millions d'euros.

12. Les indicateurs quantitatifs relatifs à la **dette extérieure** s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

13. Pour la catégorie de **dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an (critère de réalisation quantitatif d'application continue)**, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y compris les paiements anticipés.

14. Le plafond sur toute **nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC**, avec ou sans garantie de l'État, sera observé de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de sa base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le budget d'investissements de la SNPC approuvé par son conseil d'administration. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

15. L'accumulation par l'État d'**arriérés de paiements extérieurs** est la différence entre i) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et ii) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette contractée postérieurement à la date-butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un indicateur à observer de manière continue.

#### **E. Dette extérieure gagée sur le pétrole et paiements de pétrole anticipés**

16. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. Les

nouveaux préfinancements contractés par l'État ou pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

17. Un paiement anticipé est défini comme un paiement effectué à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux paiements anticipés doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

#### **F. Arriérés de paiement et dette intérieure**

18. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État correspondent à la différence entre le montant des paiements autorisés et le montant des paiements réellement effectués (dans les 90 jours) durant la période à l'examen.

### **II. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

19. Le gouvernement transmettra aux services du FMI, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

#### **A. Secteur pétrolier**

20. S'agissant du secteur pétrolier, le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans un délai de quatre semaines suivant la fin du mois, ce qui suit:

- Les données mensuelles sur la production de pétrole par champ; les coûts de production; le volume exporté; les prix à l'exportation et les opérations de la SNPC;
- Le détail concernant la part de pétrole brut revenant à l'État par champ, en distinguant la nature de la ressource à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit oil», etc.);
- Toute modification des paramètres fiscaux;
- Le détail des prix pétroliers;
- Une liste mensuelle détaillée des cargaisons commercialisées par la SNPC au nom de l'État, avec notamment des informations sur le type de produit, la date d'enlèvement, le récepteur, le nombre de barils et le prix de vente (en dollars EU et en FCFA) ainsi que la date de réception du produit de la vente par le Trésor; et
- Les données trimestrielles effectives et projetées qui permettent de déterminer les subventions requises dans la filière carburants, avec les prix, les quantités et les coûts.

## B. Finances publiques

21. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment: i) le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes; ii) l'évolution de l'«excess oil» et de tout paiement de bonus; iii) le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes; et iv) un rapport sur les montants des paiements d'urgence et de caisses d'avances et sur les raisons qui les justifient. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
- Les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront: i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, y compris les prix d'impact à la frontière, les impôts, les coûts de transit, les ajustements économiques, les prix ex-raffinerie (pour la CORAF et pour les importations), les prix entrée distribution, les marges et frais, les coûts et pertes de transport, les frais de financement et les assurances; iii) les volumes mis à la consommation; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes portées au budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- La balance du Trésor pour suivre les dépenses. Elle inclura les montants des engagements, ordonnancements et paiements pour les dépenses courantes et en capital. Elle serait préparée sur une base trimestrielle et transmise aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.
- Des données sur la mise en œuvre du programme d'investissements publics, y compris le détail relatif aux sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;

- Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre; et
- Un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.
- Un tableau mensuel sur les paiements anticipés, qui devra indiquer également la nature des dépenses (transferts courants, investissement, etc.) et la justification de la nécessité de l'utilisation d'un paiement anticipé.

### **C. Secteur monétaire**

22. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes:

- Le crédit bancaire net à l'État;
- Le bilan consolidé des institutions monétaires; la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- La situation monétaire intégrée;
- Le tableau des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs; et
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.

23. Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

### **D. Balance des paiements**

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions au titre du compte capital et d'opérations financières) dès qu'elle aura été effectuée;

- Les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par l'office national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné.

### **E. Dette**

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans les quatre semaines suivant la fin du mois:

- Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
- Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés extérieurs;
- Le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
- La liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, y compris les informations détaillées relatives aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances); et
- Les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

### **F. Secteur réel**

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;
- Toute révision des comptes nationaux; et
- Tous les autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

### **G. Réformes structurelles et autres données**

27. Le gouvernement communiquera aux services du FMI:

- Un tableau mensuel détaillé portant exécution des mesures structurelles au titre du programme;

- Toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication; et
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières sur le programme, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport des services du FMI sur les consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification d'un critère de réalisation**

**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 20 décembre 2010

Table des matières

Annexes

I. Relations avec le FMI.....	2
II. Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint .....	7
III. Questions d'ordre statistique.....	8

**Annexe I République du Congo : Relations avec le FMI**  
(Au 30 novembre 2010)

**I. Statut :** date d'admission au FMI : 10/07/1963; Article VIII

**II. Compte des ressources générales :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale	84,03	99,33
Position dans la tranche de réserve	0,58	0,68

**III. Département des DTS :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	79,69	100,00
Avoirs en DTS	70,06	87,95

**IV. Encours des achats et des prêts :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Accords FEC	17,48	20,67

**V. Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC <sup>1/</sup>	08/12/2008	07/12/2011	8,46	4,83
FEC <sup>1/</sup>	06/12/2004	05/06/2008	54,99	23,58
FEC <sup>1/</sup>	28/06/1996	27/06/1999	69,48	13,90

<sup>1/</sup> Anciennement FRPC

**VI. Projection des obligations financières envers du FMI : (sans aide PPTE)  
(en millions de DTS ; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs  
actuels en DTS) :**

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Échéances futures</u>		<u>2014</u>
			<u>2012</u>	<u>2013</u>	
Principal			1,65	3,14	3,51
Commissions/ intérêts		<u>0,04</u>	<u>0,08</u>	<u>0,07</u>	<u>0,06</u>
Total		0,04	1,72	3,21	3,57

## VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée en janvier 2010.

I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	Mars 2006
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) <sup>1</sup>	1.574,60
<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars EU)	7,73
(équivalent en millions de DTS)	5,40
Date du point d'achèvement	Janvier 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Assistance décaissée au pays membre	5,40
Assistance intérimaire	0,90
Solde au point d'achèvement	4,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts <sup>2</sup>	0,86
III. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	6,26

## VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) <sup>3</sup>	7,86
Financée par : le Fonds de fiducie de l'IADM	4,79
Ressources PPTE restantes	3,07
II. Allégement de la dette par facilité (en millions de DTS)	

<u>Dette admissible</u>			
<u>Date de fourniture</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2010	Sans objet	7,86	7,86

<sup>1</sup>L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2</sup>En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

<sup>3</sup>L'IADM offre aux pays membres qui sont admissibles à l'aide un allégement de 100 % de la dette. L'assistance sous forme de dons du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette couvrant l'encours total de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement de la dette.

### **IX. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque des États de l'Afrique centrale est la banque centrale régionale commune des pays de l'Afrique centrale (BEAC). L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BEAC a été achevée le 6 juillet 2009. Les conclusions font apparaître que les recommandations antérieures sur l'information financière, l'audit interne et le contrôle interne n'ont été que partiellement appliquées et que le nouveau profil de risque des avoirs de change de BEAC exige un nouveau renforcement des sauvegardes. À la suite des révélations concernant la fraude du bureau de Paris, une série de mesures de sauvegarde initiales et à plus long terme ont été convenues entre eux FMI et la BEAC afin que les programmes des pays puissent se poursuivre. En décembre 2009, la BEAC a adopté un plan d'action visant la réforme de sa propre gouvernance et le renforcement des principales sauvegardes. La mise en œuvre du plan d'action de 2009 se poursuit et la BEAC a adopté des mesures additionnelles pour corriger les faiblesses mises en évidence par le premier audit spécial.

### **X. Régime de change :**

La monnaie du Congo, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

### **XI. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les consultations de 2008 et les entretiens relatifs à la demande d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ont eu lieu à Brazzaville du 21 au 30 mai et du 21 au 27 août 2008. Le rapport des services du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)) a été examiné par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008.

### **XII. Participation au PESF : sans objet.**

**XIII. Assistance technique :**

Thème	Département	Expert	Date
Administration des douanes	AFRITAC		Octobre 2010
Gestion de la dette	AFRITAC		Octobre 2010
Administration des douanes	AFRITAC		Octobre 2010
Comptes nationaux	AFRITAC	Maxime Bonkougou	Octobre 2010
Séminaire sur la gestion budgétaire	AFRITAC		Septembre 2010
Fiscalité intérieure	AFRITAC		Août 2010
Amélioration des procédures budgétaires	AFRITAC		Juin 2010
Comptes nationaux	AFRITAC	M. Huber Gbossa	Avril 2010
Définition des dépenses de réduction de la pauvreté	AFRITAC	M. Jean Pierre Nuenang	Mars 2010
Administration fiscale. Renforcer les capacités de l'autorité des recettes intérieures	AFRITAC	M. Philippe Laurent	Février 2010
Administration des douanes	AFRITAC	M. Ives Soler	Décembre 2009
Politique fiscale	FAD	M. Mario Mansur	Août/sept. 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour finaliser l'analyse des principaux agrégats et estimations des CN pour 2006	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Août/sept. 2009
Évaluation du système de fiscalité et de la politique fiscale du pays	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier (chef)	Juillet 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour l'analyse des principaux agrégats les estimations des CN de 2006 et formation de l'équipe des CN à la synthèse des comptes	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Avril 2009
Suivi des réformes de modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier, Lefebvre et Koukpaizan	Mars 2009
Définition des priorités stratégiques pour les 3-4 prochaines années			
Mission de suivi sur la mise en œuvre des programmes d'AT en statistiques	AFRITAC C	M. Bonkougou	Mars 2009
Traitement est suivi de l'information budgétaire	AFRITAC C	M. Penanje	Août 2008
Classification fonctionnelle du budget	AFRITAC C	M <sup>mes</sup> Lokpe et Nguenan	Juillet 2007
Étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté	FAD	M. Gillingham, M <sup>me</sup> Lacoche, M. Manning	Novembre 2007

<b>Thème</b>	<b>Département</b>	<b>Expert</b>	<b>Date</b>
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	Août 2006
Conseiller résidant (secteur réel)	STA	M. Gbossa	Depuis février 2006
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	Février 2004
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	Octobre 2003
Statistiques de la balance des paiements Statistiques multisectorielles	STA STA	M. Dessart MM. Marie, Maiga et M <sup>mes</sup> Fisher, Matei, Razin et Balvani	Février 2007 Mai 2002
Expert résident en statistiques	STA	M. Metreau	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôts et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M <sup>me</sup> Tricoire	Avril-mai 2001
Expert résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995-97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	Nov. 1995-Avr. 1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994

#### **XIV. Représentant résident :**

Le Représentant résident, M. Oscar Edgardo Melhado Orellana, a pris ses fonctions en septembre 2009.

**Annexe II République du Congo: matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint (JMAP)**

<b>Titre</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier de la mission</b>	<b>Date prévue d'achèvement</b>
<b>A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	<i>Dialogue sur la gouvernance</i>	Exercice 2011 2009	En cours
	<i>AAA</i>	En cours	En cours
	➤ Renforcement des capacités statistiques	Mai 2010	Mai 2011
	➤ Étude sur la croissance et l'emploi		
	<i>Nouveaux prêts :</i>		
	➤ Projet de diversification économique (AT)	Décembre 2009	Septembre 2010
	➤ Projet de gouvernance et de transparence (II)	Mars 2010	Mai 2011
	➤ Projet régional de télécommunications	2010	Mai 2011
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Cinquième revue de l'accord FEC	Février/Mars 2011	Avril 2011
	Sixième (et dernière) revue de l'accord FEC	Juin 2011	
<b>B. Demandes d'informations concernant les résultats des programmes de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale (justification)	Version anglaise finale de la revue des dépenses publiques		Juin 2010
	Document programme du projet de diversification économique		Octobre 2010
	Étude préliminaire sur la croissance et l'emploi		Janvier 2011
	Mises à jour macroéconomiques pour les documents programme	Exercice 2011	Exercice 2011
<b>C. Accords concernant les activités des missions conjointes</b>			
Activités conjointes au cours des 12 prochains mois	JSAN (note conjointe) sur la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté	Mars 2011	Avril 2011
	Collaboration sur les données relatives à la croissance du secteur non pétrolier	Exercice 2011	Exercice 2011

## Annexe III

<b>République du Congo — Questions d'ordre statistique</b> au 8 décembre 2010
<b>I. Évaluation de la pertinence des données au regard de la surveillance</b>
<p><b>Généralité :</b> Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les importants retards dans la transmission des statistiques de comptabilité nationale et de balance des paiements sont sources de problèmes particuliers. Depuis l'apparition des problèmes de gouvernance à la BEAC, la fourniture en temps opportun des données sur le secteur financier se heurte à des difficultés. Le manque de coordination entre différents organismes publics soulève également des problèmes. L'assistance technique a permis de réaliser certains progrès mais il reste à les consolider et à renforcer davantage les capacités statistiques.</p>
<p><b>Comptes nationaux :</b> Les données de comptabilité nationale sont déficientes et présentent des discordances, à la fois internes et avec la balance des paiements. La Direction générale de la statistique (DGS) du Ministère des finances remet aux missions du FMI une ventilation du PIB, en termes à la fois nominaux et réels, par dépenses et secteurs. Dans le dispositif destiné à évoluer vers le SCN93, la DGS a achevé les estimations de la comptabilité nationale pour 2005 (la nouvelle année de base) et pour 2006 avec le concours de l'expert résident et de l'AFRITAC Centre. Conjointement avec l'AFRITAC Centre, les autorités s'emploient actuellement à réviser les estimations des comptes nationaux en remontant jusqu'à 2000 et en évoluant jusqu'à 2008. Les données annuelles de l'emploi dans l'administration centrale peuvent être obtenues auprès du Ministère des finances, mais elles ne cadrent pas avec celles du Ministère de la fonction publique. À la faveur des réformes structurelles entreprises dans le contexte du programme post-conflit, les autorités ont réalisé un audit des employés de la fonction publique mais les deux bases de données de la fonction publique n'ont pas encore été unifiées.</p> <p><b>Statistiques des prix :</b> Les variations des prix des produits de base consommés par les ménages sont enregistrées pour la capitale, Brazzaville et la deuxième ville du pays, Pointe-Noire. Les données sont établies sur une base mensuelle. En août 2010 les autorités ont mis en place une nouvelle mesure de l'IPC assortie de nouvelles pondérations et d'une nouvelle composition du panier de biens et services. Ce nouvel IPC est harmonisé avec celui des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).</p>
<p><b>Statistiques de finances publiques (SFP):</b> Des progrès sont en cours pour accroître l'exhaustivité des données grâce à l'adoption de pratiques d'établissement plus systématique des données et des mesures sont prises pour informatiser la comptabilité de la chaîne des dépenses. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) établit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et leur composition, ainsi que des projections détaillées du montant exigible au titre du service de la dette. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Toutefois, les données sur l'encours de la dette ne peuvent être rapprochées des données de flux de la balance des paiements. La CCA établit également des données sur la dette intérieure. Des préoccupations demeurent en ce qui a trait au rapprochement des statistiques de finances publiques et des données monétaires. Il n'existe aucune base de données complète et centralisée sur les opérations des entreprises publiques qui ont cependant communiqué individuellement certaines informations aux missions du FMI. Les responsables du TOFE n'ont pas non plus accès aux états financiers pertinents de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui effectue plusieurs opérations pour le compte de l'État (notamment dans le secteur pétrolier).</p>
<p><b>Statistiques monétaires :</b> La BEAC communique régulièrement des statistiques monétaires et des données sur les taux d'intérêt et de change pour publication dans les Statistiques financières internationales (SFI), mais la communication des données au Département des statistiques accuse parfois un certain retard. En 2007 la BEAC a lancé un projet d'établissement des statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC sur la base de la</p>

méthodologie du Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF). Dans le cadre de ce projet, elle a organisé un atelier régional en décembre 2007 pour finaliser l'adaptation des données-source obtenues des banques commerciales aux concepts et cadre du MSMF. Le Département des statistiques a participé à cet atelier pour fournir des directives et des conseils en la matière. Il reste à la BEAC à transmettre ses données en utilisant le formulaire normalisé. Suite aux problèmes de gouvernance qui se sont produits en 2009 à la BEAC, la fourniture de données sur les indicateurs de système financier s'est heurtée à des difficultés.

Les importants transferts de billets émis par la BEAC entre les pays membres de la CEMAC risquent de nuire à l'exactitude des statistiques monétaires. Toutefois, la République du Congo n'est que modérément touchée par ces mouvements : 6,2 % des billets émis au Congo par la direction nationale de la BEAC circulent au Cameroun, et 1,2 % au Gabon. Par ailleurs, circulent en République du Congo 2,3 % des billets du Cameroun et 3,2 % de ceux du Gabon. Les mouvements de billets entre la République du Congo et les pays membres de la CEMAC autres que le Cameroun et le Gabon sont très limités.

**Balance des paiements :** Bien que la BEAC publie des données de balance des paiements, des retards se produisent et les données accusent des discordances notables avec d'autres statistiques. L'opacité entourant un certain nombre de transactions du secteur pétrolier introduit un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissements nets sont surestimés du fait d'importantes opérations de désinvestissement non enregistrées effectuées dans le cadre du régime fiscal accordé aux entreprises de forage non résidentes. Les données de balance des paiements pour la période allant de 1995 à 2005 sont publiées dans les Statistiques financières internationales (SFI) du FMI, et le Département des statistiques collabore avec les autorités à la mise à jour des séries statistiques. En février 2007, une mission du Département des statistiques chargée de faire un suivi sur la situation des statistiques de la balance des paiements a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le cadre institutionnel d'établissement et validation des statistiques de balance des paiements. Les progrès en la matière ont été lents, d'où un retard dans l'achèvement des données de balance des paiements pour 2005-08.

## II. Normes et qualité des données

La République du Congo participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 5 novembre 2003. Cependant, les métadonnées figurant au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI n'ont pas été mises à jour ou certifiées depuis 2003.

Pas de RONC sur les données.

## III. Communication de données au Département des statistiques

La République du Congo a communiqué (en septembre 2008) des SFP au Département des statistiques pour les exercices 2004 et 2005 en utilisant le modèle du MSFP2001 ; les données pour 2006 et 2007 ont accusé des retards. Les données budgétaires à fréquence élevée n'ont pas encore été communiquées pour être publiées dans les SFI. L'établissement des SFP à communiquer au FMI doit se faire en étroite collaboration avec les services chargés des statistiques du TOFE.

**République du Congo – Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance**  
**Au 31 octobre 2009**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données <sup>7</sup>	Périodicité de la communication des données <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	Q	Q
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires <sup>1</sup>	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Monnaie centrale	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Monnaie au sens large	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Juil. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Sept. 2010	Oct. 2010	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Sept. 2010	Nov. 2010	M	M	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	Sept. 2010	Nov. 2010	T	T	T
Solde extérieur courant	Déc. 2009	Avril 2010	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2009	Avril 2010	A	A	A
PIB/PNB	2009	Avril 2010	A	A	A
Dette extérieure brute	Sept. 2010	Nov. 2010	T	T	T
Position extérieure globale <sup>6</sup>	...	...	ND	ND	ND

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

<sup>3</sup> Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> L'ensemble de l'administration publique est constitué de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

<sup>5</sup> Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



Note d'information au public n° 11/13  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 1 février 2011

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

## **Le FMI conclut les consultations de 2010 au titre de l'article IV avec la République du Congo**

Le 19 janvier 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo<sup>1</sup>.

### **Informations générales**

L'activité économique est demeurée robuste pendant toute la durée de la crise mondiale et paraît s'affermir encore. En dépit de la dégradation marquée des termes de l'échange en 2009, l'activité économique réelle a connu une expansion de 7½ % sous l'effet de la hausse de la production pétrolière et de l'activité soutenue dans d'autres secteurs : BTP, télécommunications et transports. L'inflation est descendue au-dessous du critère de convergence de la CEMAC de 3 %, du fait de la baisse des prix des produits alimentaires et des combustibles au cours de l'année 2009 et de la vigueur de l'euro, auquel le franc CFA est rattaché. Les indicateurs dénotent une accélération de l'activité en 2010, accompagnée d'une légère hausse de l'inflation due au resserrement des goulets d'étranglement dans les transports.

En 2010, la situation extérieure s'est sensiblement améliorée, car les excédents budgétaires ont permis un accroissement des avoirs extérieurs officiels tandis que l'allégement de la dette

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du Conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

au titre de l'initiative PPTTE a considérablement réduit les engagements extérieurs. Du fait du redressement des cours pétroliers et de la hausse de la production pétrolière, le solde des transactions courantes est devenu excédentaire, tandis que le taux de change effectif réel est remonté au deuxième semestre car l'euro s'est affermi face au dollar EU.

Entre la fin de 2008 et la fin juin 2010, le rééquilibrage budgétaire a progressé relativement plus vite que prévu lors des dernières consultations au titre de l'article IV, grâce à l'intensification des efforts visant à accroître les recettes non pétrolières et à réduire les dépenses courantes. De ce fait, le déficit primaire non pétrolier de base a baissé de 8½ points de pourcentage du PIB non pétrolier en 2009. Le rééquilibrage s'est poursuivi au premier semestre de 2010, car les recettes ont dépassé les objectifs et la sous-exécution des projets d'investissement a plus que compensé l'augmentation des dépenses courantes.

Le système financier, sous-développé dans sa structure, a été épargné par la tourmente financière mondiale et semble solide dans l'ensemble. Bien que le marché intérieur dispose d'amples liquidités, le crédit à l'économie reste faible, aux environs de 4 % du PIB.

Pour l'avenir, le pétrole étant supposé atteindre son plus haut en 2011, on s'attend à une accélération de l'activité non pétrolière à moyen terme : partant d'un faible niveau, elle devrait être à deux chiffres grâce aux investissements publics dans les infrastructures de base qui remédieront aux goulets d'étranglement dans les secteurs des transports et de l'énergie. L'inflation devrait demeurer élevée à court terme, les capacités ferroviaires limitées étant mises à rude épreuve par la hausse de la demande intérieure, mais elle devrait ralentir par la suite lorsque les infrastructures de transports auront été achevées. Le solde des transactions courantes devrait rester excédentaire, mais s'amenuiserait à terme en raison de la diminution des exportations pétrolières, tandis que le ratio de la dette extérieure nette baisserait sensiblement du fait de l'accumulation des avoirs extérieurs bruts. Les risques baissiers sont la volatilité des cours du pétrole et les incertitudes quant à l'efficacité avec laquelle les investissements publics produiront une accélération de la croissance à l'avenir; en revanche, la possibilité de nouvelles découvertes de pétrole représente un risque haussier.

### **Évaluation par le Conseil d'administration**

Les administrateurs félicitent les autorités congolaises pour avoir continué à mettre en œuvre de façon satisfaisante leur programme soutenu par la FEC. Du fait de l'application systématique de politiques prudentes, la stabilité macroéconomique est maintenant bien établie et la situation extérieure s'est nettement améliorée, tandis que les réformes structurelles ont avancé. Les administrateurs notent que les perspectives économiques à moyen terme du Congo sont favorables, pourvu que les investissements publics et les mesures visant à améliorer le climat des affaires réussissent à accélérer la croissance des secteurs non pétroliers. Il reste de gros obstacles à surmonter et des efforts vigoureux continueront à être nécessaires pour accroître la participation du secteur privé à l'activité économique et accélérer la réduction de la pauvreté.

Les administrateurs félicitent les autorités du considérable rééquilibrage budgétaire réalisé depuis l'approbation du programme en décembre 2008, qui procure la marge de manœuvre fort nécessaire pour financer les dépenses en infrastructures. Dans le même temps, ils les mettent en garde contre les tensions grandissantes sur les dépenses courantes et les appellent à trouver le bon équilibre entre l'accroissement des dépenses d'équipement, la viabilité budgétaire à long terme et le souci d'accroître l'efficacité et le niveau des dépenses sociales prioritaires. Les administrateurs soulignent qu'il est important de poursuivre les efforts de rééquilibrage pour assurer la viabilité budgétaire, notamment en prenant des mesures pour accroître les recettes non pétrolières, en restreignant les dépenses non prioritaires, en améliorant l'efficacité des dépenses au moyen de contrôles de qualité plus stricts et en continuant à renforcer la gestion de la richesse pétrolière, y compris par une accélération des progrès vers la conformité totale avec l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Les administrateurs soulignent l'importance d'une ferme gestion des finances publiques pour la bonne exécution du programme budgétaire gouvernemental de 2011. Ils estiment qu'il existe de nombreuses possibilités d'améliorer le contrôle du budget et renforcer la gestion de trésorerie et la comptabilisation des opérations budgétaires. Ils engagent les autorités à travailler en étroite coopération avec les partenaires au développement pour activer les mécanismes mis en place au cours du processus PPTTE afin de renforcer la gestion des investissements publics, en particulier la hiérarchisation, l'évaluation et le suivi des projets.

Les administrateurs s'accordent sur l'idée que la promotion de l'initiative privée est essentielle pour réduire la dépendance à l'égard du pétrole et assurer une croissance soutenue capable de faire reculer la pauvreté. En complément de l'accroissement des investissements publics, ils encouragent les autorités à prendre rapidement des mesures pour améliorer le climat des affaires en appliquant sans tarder les dispositions clés du plan d'action récemment adopté. Ces efforts doivent être appuyés par des mesures visant à accroître l'accès du secteur privé au crédit, à développer l'intermédiation financière, et à améliorer les résultats opérationnels et financiers des entreprises publiques.

**Les notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations ex post de la situation des pays membres qui ont mis en œuvre des programmes appuyés par le FMI sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

## République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–10

	2007	2008	2009	2010	
		Est.	Prél.	Prog. <sup>1</sup>	Prog. rév
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Production et prix					
PIB en prix constant	-1,6	5,6	7,5	12,1	9,1
Pétrolier	-17,2	6,1	16,2	25,3	14,7
Non pétrolier	6,6	5,4	3,9	6,0	6,5
PIB aux prix courants	-9,4	32,0	-14,3	36,8	27,4
Déflateur du PIB	-7,9	25,0	-20,3	22,0	16,7
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2,6	6,0	4,3	4,0	5,3
Prix à la consommation (en fin de période)	-1,7	11,4	2,5	3,0	5,8
	(en pourcentage du PIB)				
Solde des transactions courantes <sup>2</sup>	-25,9	0,6	-8,7	2,4	2,7
Dette extérieure publique (en fin de période)	112,7	51,5	50,0	19,9	12,5
	(en pourcentage du PIB non pétrolier)				
Finances de l'administration centrale					
Recettes et dons	113,5	160,4	78,3	141,2	127,6
Recettes pétrolières	92,3	136,0	54,8	116,0	101,9
Recettes non pétrolières et dons	21,2	20,8	21,9	22,4	24,3
Total des dépenses	86,3	80,7	65,3	66,2	62,9
Courantes	56,3	50,4	36,8	31,4	33,7
Capital (et prêts nets)	30,0	30,3	28,5	34,8	29,2
Solde global (déficit -, base engagements) <sup>3</sup>	27,1	79,8	13,0	75,0	64,8
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) <sup>4</sup>	36,6	91,5	18,8	82,2	67,2
<i>dont</i> : solde budgétaire primaire de base non pétrolier (- = déficit)	-55,7	-44,3	-36,0	-33,8	-34,7
	(en pourcentage du total des recettes publiques hors dons)				
Service de la dette extérieure publique (après allègement) <sup>5</sup>	20,6	8,3	3,9	2,8	2,8
Dette extérieure publique (après allègement) <sup>5</sup>	264,1	110,5	171,2	42,5	29,6
	(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)				
Réserves de change officielles brutes	983	1.825	1.740	3.619	2.494
PIB nominal	3.664	5.279	4.523	5.616	5.761
PIB nominal non pétrolier	1.392	1.557	1.705	1.885	1.914
Cours mondiaux du pétrole (dollars EU/baril)	71	97	62	77	76
Production pétrolière (millions de barils)	82	87	101	128	115
Taux de change nominal (franc CFA/\$EU, moyenne de la période)	479	446	471	466	...

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport du FMI n° 10/54.

<sup>2</sup> Transferts publics inclus.

<sup>3</sup> Dons inclus.

<sup>4</sup> Recettes primaires (hors revenus d'intérêts et dons) moins dépenses courantes hors intérêts, moins dépenses d'équipement financés sur ressources intérieures et prêts nets.

<sup>5</sup> Le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE a été atteint en janvier 2010. En mars 2010, le Club de Paris a accordé une remise de 100 % de la dette.



Communiqué de presse n° 11/13  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 19 janvier 2011

Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431 (USA)

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FEC avec la République du Congo et approuve un décaissement de 1,9 million de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques obtenus par la République du Congo dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil permet le décaissement immédiat de 1,2 million de DTS (environ 1,9 million de dollars EU), ce qui porte à 6,0 millions de DTS (environ 9,4 millions de dollars EU) le montant total des décaissements en faveur de la République du Congo au titre de la FEC.

À l'issue des délibérations du Conseil sur la République du Congo, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante :

«Le Congo a bien résisté au ralentissement mondial de l'activité en menant des politiques macroéconomiques prudentes dans le cadre de son accord FEC avec le FMI. L'activité économique a continué à faire preuve de dynamisme, en s'appuyant sur l'augmentation de la production de pétrole et une croissance soutenue du secteur non pétrolier, notamment la construction, les télécommunications et les transports. L'inflation est descendue bien en dessous de 10 %. La position extérieure du pays s'est considérablement améliorée du fait que les excédents budgétaires ont accru les avoirs extérieurs officiels et que l'allègement de dette obtenu dans le cadre de l'initiative PPTE a fortement réduit les engagements extérieurs. Les perspectives s'annoncent favorables à condition que l'activité s'accélère dans le secteur non pétrolier grâce à l'amélioration des infrastructures de base et du climat des affaires.»

«Le rééquilibrage sensible des finances publiques a permis de dégager une marge de manœuvre pour effectuer les dépenses d'infrastructure dont le pays a tant besoin. Compte tenu des risques que représente l'accentuation des pressions en faveur d'une hausse des dépenses courantes, il convient de trouver un juste équilibre entre augmentation des dépenses publiques et stabilité macroéconomique. Pour préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme, il est nécessaire de poursuivre l'effort de rééquilibrage budgétaire, notamment

par le recouvrement de recettes additionnelles en dehors du secteur pétrolier, la limitation des dépenses non prioritaires, des contrôles de qualité pour améliorer l'efficacité des dépenses, et la poursuite des efforts engagés pour améliorer la gestion de la richesse pétrolière.»

«Les réformes structurelles ont bien avancé dans le domaine de la gestion des finances publiques et celui de la gestion de la richesse pétrolière. Le programme de réforme devrait maintenant se concentrer sur les carences du contrôle budgétaire et des opérations du Trésor. Il y a lieu de saluer l'intention qu'ont les autorités de préserver la qualité des investissements publics en faisant jouer intégralement les mécanismes élaborés dans le contexte du processus PPTE. En particulier, les mesures visant à améliorer l'évaluation des projets, à renforcer l'exécution, le suivi et le contrôle budgétaires, et à accroître la coordination entre les organismes publics, sont autant d'initiatives importantes qui vont dans le bon sens.»

«Pour soutenir la croissance hors pétrole et réduire durablement la pauvreté, il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à accroître la participation du secteur privé, améliorer les résultats financiers des entreprises publiques et développer l'intermédiation financière. En complément de l'augmentation des investissements publics, il importera d'appliquer rapidement les mesures prévues dans le plan d'action adopté récemment pour améliorer le climat des affaires en étroite collaboration avec les partenaires au développement.»

## **Déclaration de Kossi Assimaidou, Administrateur pour la République du Congo 19 janvier 2011**

### **I. INTRODUCTION**

Je tiens à remercier la direction et le personnel du FMI de leur appui constant aux autorités congolaises, que je représente, ainsi que des conseils et de l'aide très utiles qu'ils leur ont fournis au fil des années. Les autorités souhaitent répéter qu'elles sont fermement déterminées à appliquer les politiques énoncées dans le programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), ainsi qu'à atteindre les objectifs fixés dans le programme, à savoir stabiliser l'économie, consolider le budget et porter la croissance à des niveaux plus élevés et plus durables. Conformément au DSRP du Congo, un autre objectif fondamental du programme est de lutter contre la pauvreté de manière plus efficiente et d'accroître les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC demeurent satisfaisants : tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les repères structurels à fin juin 2010 ont été respectés. En particulier, la gouvernance du secteur pétrolier continue de s'améliorer : tous les repères structurels y afférents ont été observés.

Les résultats macroéconomiques ont été solides aussi en 2010 en dépit d'une conjoncture mondiale difficile et de la volatilité des cours du pétrole. Si le pétrole reste le principal moteur de la croissance nationale, la contribution du secteur non pétrolier au PIB réel est en hausse. Par ailleurs, en 2010, le rééquilibrage du budget s'est accéléré en dépit des pressions résultant, en partie, d'événements incontrôlables par les autorités, à savoir une crise de réfugiés et une épidémie de polio.

Préoccupées par la nécessité de mieux répartir les fruits de la croissance parmi les couches les plus vulnérables de la population et pour créer un environnement économique meilleur et propice à une croissance tirée par le secteur privé, les autorités ont augmenté l'investissement dans les infrastructures, qui est favorable aux pauvres. Cependant, elles tiennent à assurer aux administrateurs qu'elles prendront toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques qui y sont liés, notamment en plafonnant le montant total des dépenses d'équipement prévu en 2011 et en prenant des mesures strictes pour garantir la qualité des projets.

En vue de combler le déficit d'infrastructure considérable du pays, les autorités financeront la majeure partie de leur investissement sur des ressources locales et chercheront à obtenir des dons et de l'aide extérieure uniquement à des conditions très avantageuses. Les autorités tiennent à remercier de nouveau la communauté internationale et le FMI en particulier pour l'allègement de dette qui leur a été accordé dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM. La marge de manœuvre budgétaire qui a été créée après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et les ressources importantes ainsi dégagées continueront d'être utilisées pour améliorer la situation des secteurs sociaux, en particulier la santé et l'éducation, où les autorités sont conscientes que des progrès considérables doivent encore être accomplis.

## **II. POLITIQUE ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT**

### **1. Politique budgétaire**

Les autorités ont continué de rééquilibrer le budget en 2010, réduisant le solde primaire non pétrolier de base à environ 34 % du PIB, soit une baisse de 10 points par rapport à 2008 (44 %). Elles sont en bonne position pour atteindre cette année l'objectif de rééquilibrage fixé pour l'ensemble de la période couverte par l'accord triennal au moment de son approbation par le Conseil d'administration du FMI, ce qui offre une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire pour les investissements nécessaires dans les infrastructures. En raison de cette accélération du rééquilibrage, les autorités ont l'intention d'accroître l'investissement public en 2011 pour réduire sensiblement les goulets d'étranglement dans les transports et l'électricité, et ainsi soutenir l'activité non pétrolière et accélérer la diversification de l'économie.

Cependant, elles sont conscientes des contraintes tenant aux capacités de production du pays et des risques macroéconomiques qui sont liés à une augmentation rapide des dépenses d'équipement, notamment les risques d'inflation et ceux pesant sur la viabilité des finances publiques. Elles ont donc l'intention de renforcer davantage le recouvrement des recettes non pétrolières et de maîtriser les dépenses courantes afin de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour financer l'augmentation de 37 % de l'investissement public financé sur ressources intérieures qui est prévue en 2011. Pour renforcer le recouvrement des recettes non pétrolières, elles prendront aussi des mesures pour élargir l'assiette de l'impôt, réduire les exonérations et améliorer l'administration fiscale.

Le niveau plus élevé des dépenses pendant la deuxième partie de 2010 s'explique par le besoin urgent de réagir à la crise des réfugiés dans le département de la Likouala, au nord du pays, et à une grave épidémie de polio, ainsi que par la célébration des 50 années d'indépendance. Par ailleurs, les autorités ont profité d'une saison sèche exceptionnellement favorable pour faire avancer un certain nombre de projets dans les infrastructures. Je tiens à ajouter que les autorités restent déterminées à atteindre l'objectif de réduction des dépenses non prioritaires, et elles continueront de redoubler d'efforts pour réduire les dépenses courantes, notamment en réduisant les transferts et les dépenses de matériel et de fournitures, qui étaient élevés en 2010. Cependant, si les recettes ne se matérialisaient pas, les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures seraient plafonnées à 650 milliards de francs CFA en 2011, et les projets moins prioritaires seraient reportés. En outre, les autorités prendront des mesures strictes pour garantir la qualité des projets. En particulier, elles veilleront à ce que tous les projets fassent l'objet d'une étude de faisabilité et soient calés sur le CDMT.

### **2. Politique monétaire et politique du secteur financier**

En tant que membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Congo mène une politique monétaire régionale, avec un taux de change

rattaché à l'euro. Cela a été bénéfique au pays et a assuré la stabilité macroéconomique.

Dans le secteur bancaire, en dépit de l'intensification de la concurrence résultant de l'ouverture de deux nouvelles banques à Brazzaville et de l'abondance des liquidités, le crédit au secteur privé demeure faible. Pour améliorer l'accès du secteur privé au crédit, les autorités sont en train de mettre en application une stratégie de réforme du secteur financier qui a été élaborée avec l'assistance du FMI. En particulier, cette réforme aura pour objectif de faciliter l'accès des petites entreprises et des ménages au crédit, d'éliminer les plafonds des taux d'intérêt pour rehausser la concurrence et d'accroître la transparence pour ce qui est de l'octroi des prêts.

### **3. Réformes structurelles**

L'un des principaux objectifs du DSRP du Congo et de son programme appuyé par le FMI est d'accélérer la diversification de l'économie en dehors du pétrole, qui n'existe qu'en quantité limitée. À cette fin, les autorités congolaises continueront de s'efforcer d'améliorer le climat des affaires. Avec le plan d'action récemment adopté pour améliorer le climat des affaires, elles ont mis en place un conseil pour le dialogue public-privé qui permettra au gouvernement de mieux comprendre les préoccupations du secteur privé. Les autorités chercheront à court terme à renforcer la sécurité de l'investissement, à simplifier le système d'imposition et à résoudre les problèmes liés à l'usage des terres, y compris le leasing à long terme.

### **III. CONCLUSION**

Je tiens à répéter que les autorités sont fermement déterminées à mener les politiques et à atteindre les objectifs énoncés dans le programme appuyé par le FMI. En leur nom, je demande aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la quatrième revue du programme FEC et à la modification d'un critère de réalisation — l'objectif fixé pour le solde primaire non pétrolier de base à fin décembre 2010 — qui a dû être révisé à cause, en partie, d'événements imprévus, comme noté ci-dessus.